



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DU MALI

**Présentation des émetteurs
souverains de l'Union Monétaire
Ouest Africaine (UMOA)**

Novembre 2019

Revue qualité par **Deloitte.**



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du
Marché des Titres Publics (MTP)



2019

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur
www.umoatitres.org

Revue qualité par **Deloitte.**

SOMMAIRE

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR	5
ACRONYMES	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
BREF APERÇU DU PAYS	8
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS	9
1.1 Système politique	9
1.2 Organisation administrative	10
1.3 Situation géographique	10
1.4 Population	10
1.5 Education	11
1.6 Santé	12
1.7 Emploi	14
1.8 Rappel des principaux agrégats	15
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	17
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	17
2.2 Détail du produit intérieur brut	18
3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	22
3.1 Réalisations et achèvement récents	22
3.2 Réalisations à venir	23
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	24
4.1 Éléments structurels	24
4.2 Système bancaire et marchés financiers	26
4.3 Taux d'inflation	31
4.4 Taux de change	31
4.5 Réserves étrangères	31
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	33
5.1 Balance des paiements	33
5.2 Commerce régional	34
5.3 Commerce international	35
5.4 Investissements directs étrangers	38
5.5 Intégration régionale	40

6	QUALITÉ DE SIGNATURE	41
6.1	Climat des affaires	41
6.2	Gouvernance financière	41
6.3	Notations financières	42
7	FINANCES PUBLIQUES	43
7.1	Budget	43
7.2	Politique fiscale	45
7.3	Projet de loi de finances	46
8	FACTEURS DE RISQUE	47
8.1	Risques politiques et sécuritaires	47
8.2	Risques sociaux	47
8.3	Risques macroéconomiques	47
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	48
8.5	Risques sanitaires	49
8.6	Risques environnementaux	50
9	SITUATION DE LA DETTE	51
9.1	Description générale de la dette publique	51
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	53
9.3	Dette extérieure	53
9.4	Dette intérieure	57
9.5	Viabilité et soutenabilité	58
10	ANNEXES	59
	Détail des émissions du pays de 2013 à 2018	59
11	LEXIQUE	61

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Sidi Almoctar OUMAR, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Mali, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Mali, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Mali ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

LE DIRECTEUR NATIONAL



Sidi Almoctar OUMAR
Chevalier de l'Ordre National



ACRONYMES

AFD	:	Agence Française de Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEI	:	Banque Européenne d’Investissement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BIDC	:	Banque d’Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM/AID	:	Banque Mondiale/Association Internationale pour le Développement
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CAF	:	Coût Assurance Fret
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNY	:	Yuan chinois
CREDD	:	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGB	:	Direction Générale du Budget
DGDP	:	Direction Générale de la Dette Publique
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DNP	:	Direction Nationale de la Population
DNTCP	:	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTS	:	Droit de Tirage Spécial
EDSM	:	Enquête Démographique et de Santé
ELIM	:	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	:	Enquête Malienne sur l’Evaluation de la Pauvreté
EMOP	:	Enquête Permanente et Modulaire auprès des Ménages
ENP	:	Etude Nationale Prospective
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FMI	:	Fonds Monétaire International
IADM	:	Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale
IDE	:	Investissement Direct E tranger
IDH	:	Indice du Développement Humain
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
JPY	:	Yen japonais
KWD	:	Dinar koweïtien
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	:	Objectifs du Développement Durable
OMS	:	Organisation Mondiale la Santé
PAG	:	Programme d’Actions du Gouvernement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PREM	:	Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques
PRODEC	:	Programme Décennal de Développement de l’Education
PRODESS	:	Programme de Développement Sanitaire et Social
SAR	:	Riyal saoudien
SGI	:	Société de Gestion et d’Intermédiation
TEC	:	Tarif Extérieur C ommun
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
USD	:	Dollar américain
XOF	:	Franc CFA de l’UEMOA

Le Mali, avec 1 241 238 km² et 18,8 millions d'habitants en 2017, est l'un des plus vastes Etats de l'Afrique de l'Ouest. Traversé par deux grands fleuves, le Niger et le Sénégal, le Mali ne dispose pas de façade maritime et partage des frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Plusieurs langues sont parlées au Mali dont les plus fréquentes sont : le Bambara, le Peul, le Dogon, le Songhai et le Sominké.

Pays à vocation agropastorale, l'agriculture occupe une place importante dans la formation de la richesse nationale. Après la crise de 2012, le pays a renoué avec le dynamisme économique de 2014 où le taux de croissance était de 7,2 %. En effet, la croissance du PIB a atteint 5,8 % en 2015, 5,4 % en 2016 et 5,5 % en 2017. En 2018, la croissance devrait être de 5,1 %. Les perspectives sont bonnes en matière de développement économique. Cependant, les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural rendent difficile la consolidation des acquis de développement.

BREF APERÇU DU PAYS



MALI



Superficie :
1 241 248 km²



Population :
18,874 millions
habitants

(source : Banque Mondiale)

Langue Officielle : **Français**

Monnaie : **FCFA**



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



Régime Présidentiel

Capitale : **Bamako**

50,2% de la population
entre **15 et 35 ans**
(Ministère de la Santé publique)



PIB Nominal en 2017 :
8392,2 milliards
FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

► Une économie basée sur : **agriculture**
activité extractive et **commerce**

► Principaux produits d'exportation : **Or et Coton**



1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

1.1 Système politique

Le Mali a accédé à la souveraineté nationale le 22 septembre 1960. Le pays est à sa troisième constitution et la dernière date du 25 février 1992. Cette constitution a été mise en place avec l'avènement de la démocratie et après l'instauration du multipartisme.

Sur le plan politique, le Mali est une République avec un Parlement à une seule chambre et un régime Présidentiel où le pouvoir du Président est renforcé.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République qui est élu au suffrage universel direct. Il est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. Il nomme le Premier ministre, chef du gouvernement et les ministres sur proposition de ce dernier. Le Premier ministre est chargé de mettre en œuvre les actions gouvernementales en lien avec les orientations du Président de la République.

Le gouvernement peut initier des ordonnances entre les sessions de l'Assemblée nationale, promulgue les lois votées par l'Assemblée nationale et veille à son application.

En cas de vacance temporaire, les fonctions du Président de la République sont assurées par le Premier ministre. En cas de vacance définitive résultant d'une incapacité du Président à exercer ses fonctions, elles sont assurées par le Président de l'Assemblée nationale.

Depuis l'avènement de la démocratie, le Mali a connu quatre (4) Présidents : Alpha Oumar Konaré pour deux mandats de 1992 à 1997 et de 1998 à 2002, Amadou Toumani Touré pour deux mandats de 2002 à 2007 puis de 2008 à 2012. Amadou Toumani Touré a démissionné à la suite d'un coup d'Etat à la fin du mandat et Dionkounda a été désigné comme Président de la transition. L'actuel Président Ibrahim Boubacar Keita a été élu en 2013 puis réélu en 2018.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est assuré par l'Assemblée nationale qui est l'unique chambre où siègent les députés (élus du peuple) élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable. A ce titre, ils bénéficient d'une immunité parlementaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Actuellement, 147 députés siègent à l'Assemblée nationale du Mali. Le Président élu par ses pairs est issu du parti ou du groupe de partis ayant la majorité à l'Assemblée. Un député ayant effectué deux mandats bénéficie de la retraite parlementaire. Le bureau de l'Assemblée est renouvelé chaque année. Les députés se réunissent en session ordinaire et extraordinaire.

Le Parlement initie, vote les lois et contrôle l'action gouvernementale. Il interpelle le gouvernement et peut voter une motion de censure contre lui. L'Assemblée nationale assure la représentation nationale. La procédure législative commence par le dépôt du texte de loi sur la table de l'Assemblée nationale à l'initiative soit du gouvernement soit d'un député. C'est à la fin des discussions sur le rapport de la commission que l'Assemblée nationale vote les lois. Une fois les lois votées, le gouvernement est chargé de leur promulgation.

L'Assemblée nationale est composée de cinq (5) groupes parlementaires : RPM, ADEMA, VRD, APM et ADP MALIBA-SADI. Elle est dirigée par un bureau regroupant vingt-trois (23) membres. Outre le Président, il se compose de : dix (10) vice-présidents, deux (02) questeurs et dix (10) secrétaires parlementaires.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

La justice est rendue par une Cour suprême, une Cour constitutionnelle, des Cours d'assises, des Cours d'appel, des tribunaux de première instance et leurs sections détachées, des justices de paix à compétence étendue, des tribunaux de travail, des

tribunaux de commerce, des tribunaux administratifs et des juridictions pour mineurs.

L'administration de la justice relève du ministère de la justice. La Cour suprême dispose de pouvoirs contre les arrêts de la Cour d'appel et les juridictions de même niveau et aussi contre les jugements rendus en premier et dernier ressort par les juridictions de base. La Cour d'appel est la juridiction d'appel des juridictions de base hormis le tribunal administratif. Depuis 1998, il existe trois Cours d'appel au Mali : Bamako, Kayes et Mopti. La Cour d'appel comprend cinq chambres : une chambre civile et commerciale, une chambre correctionnelle, une chambre d'accusation, une chambre sociale et une chambre des mineurs. Le Tribunal de Première Instance est compétent pour connaître, en premier et dernier ressort, les actions civiles, commerciales et coutumières impliquant des intérêts dont la valeur est inférieure ou égale à 50 000 F CFA.

1.2 Organisation administrative

Depuis le début des années 1990, le Mali s'est lancé dans un vaste projet de décentralisation en vue de renforcer les actions de développement local. Ainsi, différents niveaux de centralisation ont été créés en plus des services décentralisés de l'Etat que sont les gouvernorats, les préfectures et les sous-préfectures ainsi que les services techniques. Il existe trois niveaux d'organes décentralisés : les conseils régionaux, les collectivités cercles et les communes. Au total, il existe 703 communes, 49 cercles et 10 régions.

1.3 Situation géographique

Avec une superficie de 1 241 238 km², le Mali est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Il partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Le climat malien se caractérise par trois saisons : une saison sèche de mars à juin, une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre et une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant dénommé l'harmattan. La température varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai.

Disposant de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès, le Mali est divi-

sé en trois (03) zones climatiques. Le nord désertique qui couvre les deux tiers du territoire, appartient au Sahara méridional dont les précipitations ne dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm. Le centre sahélien dispose d'un climat relativement sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la savane dans sa partie sud. Le sud soudanien qui est couvert par une savane arborée au Nord et des forêts au Sud, est arrosé par des précipitations dont la moyenne annuelle est de 1 400 mm.

1.4 Population

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat effectué en 2009, la population du Mali s'élevait à 14 528 662 habitants, dont 50,4 % de femmes. En 2017, la population malienne est estimée à 18 874 286 habitants selon les projections de la direction nationale de la population. Les travaux préparatoires du nouveau recensement ont commencé et la collecte démarrera en 2019.

Tableau 1. Evolution de la population de 2008 à 2018

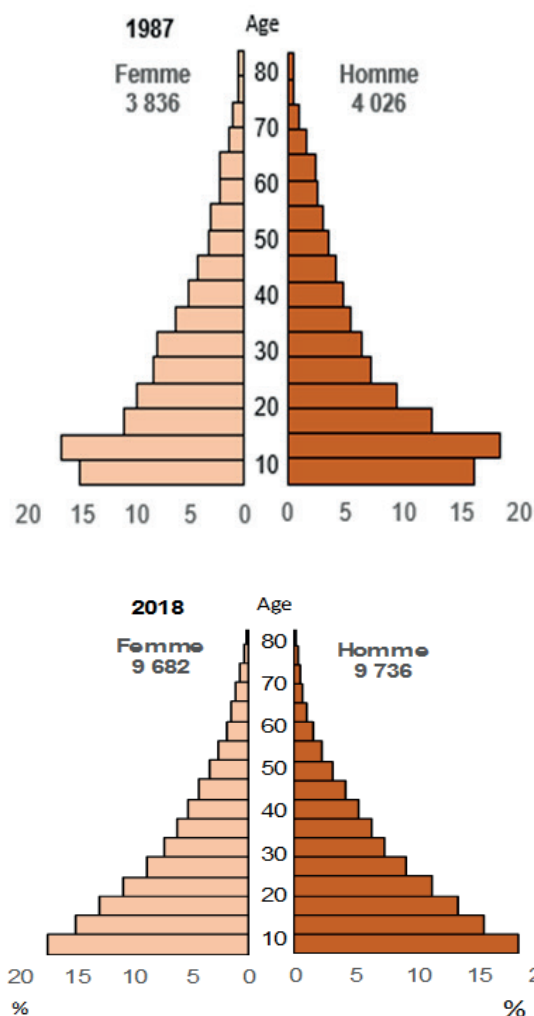
Année	Population Totale
2008	12 623 040
2009	14 528 662
2010	15 370 000
2011	15 840 000
2012	16 318 897
2013	16 808 242
2014	17 308 179
2015	17 819 147
2016	18 341 245
2017	18 874 286
2018	19 418 097

Source : DNP, 2018

La croissance démographique annuelle est estimée à 3,6 % en 2017 et le pays dispose d'une population très jeune : les moins de 18 ans représentent 53,7 % de la population. Selon le RGPH 2009, le taux de croissance moyen annuel de la population est de 3,3 %.

La pyramide des âges fait apparaître la situation actuelle en 2018 et les données rétrospectives de la population depuis 1987. Elles sont représentées ci-après. La population est répartie de manière équilibrée entre les hommes et les femmes. Les femmes représentaient 50,40 % de la population en 2017.

Figure 1. Pyramide des âges de la population malienne, 1987-2018, Distribution en pourcentage et nombre en millier



Source : Direction Nationale de la Population

Le taux d'urbanisation était de 34,3% en 2010 et a augmenté en continu avec un taux annuel moyen de 2 %. Il est estimé à 44 % en 2015.

Au Mali, il existe deux grandes religions : l'islam et le christianisme. L'islam est la religion la plus pratiquée (95 %). Le christianisme est pratiqué par 4 % de la population.

1.5 Education

Organisation des cycles scolaires

Le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) est le premier programme dans l'éducation au Mali depuis l'indépendance du pays. Le système éducatif malien est organisé autour de 4 niveaux : le fondamental 1 qui va de la première année (1ère année) à la 6ème année, le fondamental 2 couvrant la 7ème à la 9ème année, l'enseignement secondaire, la formation technique et professionnelle et le supérieur.

Dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation a suivi une augmentation soutenue entre 2001 à 2013. De 2014 à 2017, on observe des fluctuations. En analysant les résultats par sexe, il ressort que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes avec respectivement ~45 % et ~25 % sur la période, quelle que soit l'année d'observation. Le taux d'alphabétisation dans l'ensemble a régressé récemment passant de 33 % en 2011 à 31 % en 2016 et 29,2 % en 2017. L'alphabétisation est plus élevée en milieu urbain de l'ordre de 58 % comparé à 25 % en milieu rural.

Tableau 3. Taux d'alphabétisme par niveau de pauvreté selon le sexe du chef de ménage Statistiques par cycle

Statut de pauvreté	Femmes	Hommes
Pauvres	13,3	22,9
Non pauvres	28,0	44,3
Ensemble	23,9	34,5

Source : INSTAT, EMOP-2017

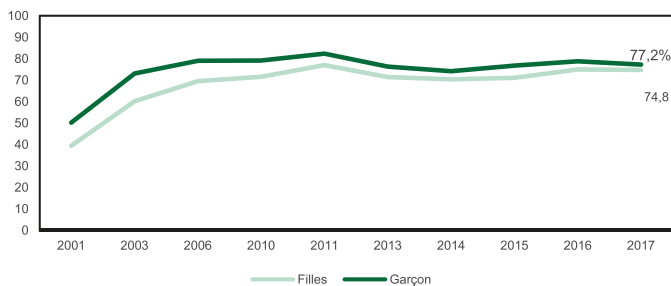
Tableau 2. Population urbaine et rurale

Indicateur	2010	2015	2020 (p)	2025 (p)
Population rurale (en milliers)	10 102	11 133	12 165	13 177
Population urbaine (en milliers)	5 268	6 686	8 372	10 342
Taux d'urbanisation (%)	34,3	37,5	40,8	44

source : DNP, 2018

Le taux brut de scolarisation au premier cycle (de la 1^{ère} à la 6^{ème} année) des filles reste inférieur à celui des garçons, quelle que soit l'année de l'enquête. On note aussi que ce taux a baissé à partir de 2011/2012 pour les deux sexes. En 2017/2018, ce taux est de 77,2 % chez les garçons contre 74,8 % chez les filles. L'écart entre les filles et les garçons s'est réduit en 2017/2018. Le taux net de scolarisation est passé de 55,5 % en 2014 à 60,9 % en 2017.

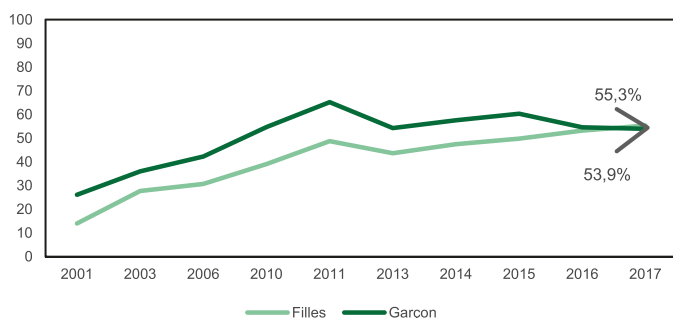
Figure 2. Evolution du taux brut de scolarisation au fondamental I



Source : INSTAT, EMEP 2001, ELIM 2003, 2006, MICS/ELIM 2010, EMOP 2011, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017

S'agissant du fondamental II (de la 7^{ème} à la 9^{ème} année), le taux brut de scolarisation a baissé à partir de l'année 2013, quel que soit le sexe. Les résultats selon le sexe montrent aussi que de 2001 à 2016 les garçons sont plus scolarisés que les filles. En revanche, les résultats s'inversent en 2017/2018 avec un taux de 53,9 % chez les garçons contre 55,3 % chez les filles.

Figure 3. Evolution du taux brut de scolarisation au fondamental II



Source : INSTAT, EMEP 2001, ELIM 2003, 2006, MICS/ELIM 2010, EMOP 2011, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017

Au niveau de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, les effectifs augmentent de façon générale avant de baisser en 2017. Entre 2014 et 2017, cette augmentation

est d'environ 37 711 élèves. S'agissant de l'enseignement technique et professionnel, on observe la même tendance.

L'enseignement supérieur comprend les universités (les Universités de Bamako et de Ségou) et les grandes écoles. En 2016, on constate que dans les universités, seuls 29 % des étudiants sont des femmes. Les effectifs des hommes dépassent ceux des femmes, quelle que soit la faculté ou grande école avec des écarts plus ou moins prononcés dans certaines facultés ou grandes écoles.

Sur le plan national, les effectifs dans les universités diminuent entre 2014 et 2015 d'environ 15 370 élèves. Une augmentation significative d'environ 53 450 élèves est observée entre 2015 et 2016. A partir de cette date jusqu'à 2018, la progression est presque constante.

1.6 Santé

Architecture du système de santé

Le système de santé est composé de l'ensemble des structures et organismes publics (Etat et collectivités territoriales), privés, communautaires (associations et mutuelles, fondations) et confessionnels ainsi que les ordres professionnels de la santé dont l'action concourt à la mise en œuvre de la politique nationale de santé. Les objectifs de la politique sont l'amélioration de la santé des populations, l'extension de la couverture sanitaire et la recherche d'une plus grande viabilité et de performance du système de santé.

La pyramide sanitaire du Mali est l'une des plus structurée dans la sous-région avec une décentralisation assez poussée. En effet, il existe trois niveaux : les hôpitaux, les centres de santé de référence (CSREF) et les centres de santé communautaire (CSCOM). Les hôpitaux sont au niveau des régions et du district de Bamako. Le CSREF au niveau des cercles et des communes du district de Bamako. Les CSCOM sont au niveau des communes. A côté de la médecine conventionnelle existe la médecine traditionnelle dont les praticiens travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la médecine moderne notamment dans la fabrication de certains médicaments à l'aide des plantes.

Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Le taux de mortalité maternelle au Mali a globalement baissé de 2000 à 2016 avec une augmentation entre 2012 et 2013. Cela pourrait être dû à la crise

multidimensionnelle (sécuritaire, politique et sociale) qu'a connue le pays. En effet, les groupes armés dans certaines zones empêchent les populations de produire et de bénéficier des services sociaux de base.

Tableau 4. Evolution des indicateurs de mortalité de 2000 à 2016 (pour 1000)

Années	Espérance de vie à la naissance (en années)			Taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité infantile
	Homme	Femme	Global		
2000	47,3	48,3	47,8	335	111
2001	48,2	49,1	48,6	327	110
2002	49,1	49,9	49,5	321	108
2003	49,9	50,8	50,4	316	106
2004	50,9	51,7	51,3	310	103
2005	51,8	52,7	52,3	302	100
2006	52,7	53,6	53,1	298	98
2007	53,5	54,4	53,9	292	96
2008	54,1	55	54,6	288	94
2009	54,7	55,5	55,1	285	92
2010	55,2	55,9	55,6	283	91
2011	55,7	56,3	56	281	89
2012	55,9	56,8	56,3	280	88
2013	55,9	57	56,5	284	86
2014	56,5	57,4	56,9	281	85
2015	56,9	57,8	57,4	277	83
2016	57,5	58,4	58	270	82
2017					80

Source : OMS, 2018

Le taux de mortalité chez les adultes hommes est plus élevé que la mortalité maternelle. S'agissant de l'espérance de vie à la naissance, elle suit une tendance haussière de 2000 à 2016. Les statistiques indiquent un niveau plus élevé chez les femmes que chez les hommes et cela durant toute la période. Quant à la mortalité infantile, elle a diminué substantiellement en lien notamment avec les efforts du gouvernement et des partenaires dans le cadre de la gratuité des certains médicaments.

Prévalence des maladies

Le paludisme ou la fièvre constituait la principale pathologie dont souffrait la population malienne avec

14,4 % de la population affectée. Comparé aux niveaux des dix dernières années, cette tendance est à la baisse notamment en raison des efforts déployés par le gouvernement.

Concernant le VIH/SIDA, on note que les hommes sont plus informés que les femmes. En effet, 96 % des hommes ont affirmé avoir entendu parler du VIH/SIDA contre 83 % des femmes en 2017. Les écarts, entre les hommes et les femmes sont plus prononcés en milieu rural avec 96 % et 78 % respectivement qui disent être informés.

En 2015, des cas de maladies liées au virus Ebola ont été signalés mais des actions entreprises par les autorités ont permis de rapidement les circonscire.

Tableau 5. Proportion (%) des femmes et des hommes de 15-49 qui connaissent les méthodes de protection contre le VIH/SIDA en 2015

		Urbain	Rural	Ensemble
Utilisant des préservatifs	Femme	78	48	54
	Homme	79	70	72
Limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté	Femme	77	58	63
	Homme	82	76	77
Utilisant des préservatifs et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté	Femme	64	42	48
	Homme	71	64	66

Source : INSTAT, EDSM 2015

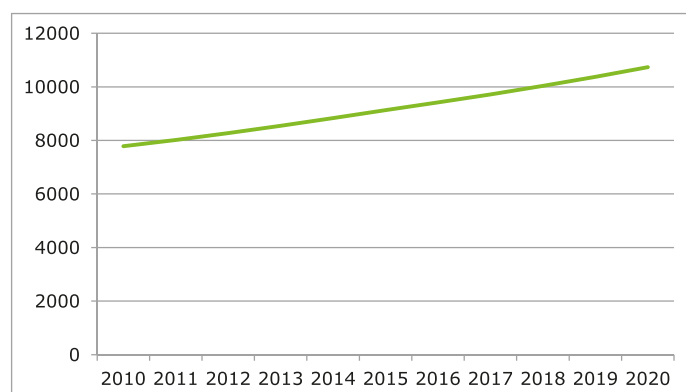
Pour stopper la propagation de la maladie, les autorités ont intensifié les campagnes de sensibilisation sur les mesures de protections, de prise en charge et de respect des normes de santé. Il convient de signaler que le Mali a enregistré six (6) décès et deux personnes guéries.

1.7 Emploi

Population active

En 2017, la population active représente 61,6 % de l'ensemble de la population contre 64,8 % et 64,9 % respectivement en 2016 et 2015. La population active est la fraction de la population en âge de travailler (15-64 ans), pourvue d'un emploi ou en situation de chômage. Depuis 2012, on remarque une diminution continue de la part de la population active où cette dernière représentait 68,9 %.

Figure 4. Evolution de la population active de 2010 à 2017 puis 2018-2020 (en milliers d'individus)



source : Projection DNP, 2018

De façon générale, on constate que la proportion des femmes actives occupées diminue au fil des années. En effet, cette proportion est passée de 58,8 % en 2014 à 51,2 % en 2016. Chez les hommes, on n'observe pas une différence significative avec une moyenne de 83% entre 2014 à 2016.

Le secteur formel emploie entre 6 % et 9 % des actifs occupés.

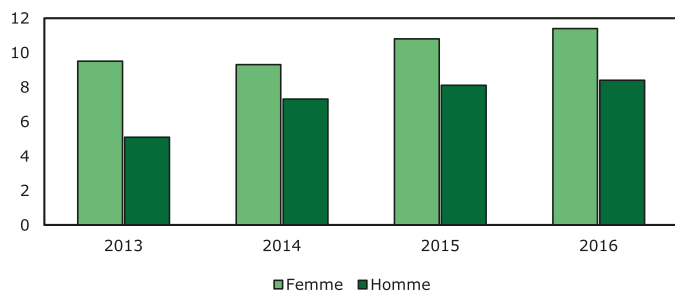
Les activités économiques sont inégalement réparties du point de vue géographique. Le contraste est particulièrement marqué entre le monde rural et Bamako. Environ 64 % des actifs occupés en milieu rural travaillent dans le secteur primaire alors que 79 % des actifs occupés à Bamako travaillent dans le secteur des services (y compris le commerce). Un autre trait marquant est que les services occupent une part importante de la main-d'œuvre même en milieu rural, soit environ un actif sur quatre. Enfin, la part de l'industrie est relativement faible (11 % pour l'ensemble du Mali) en milieu urbain et rural (activités de transformation, comme l'égrenage du coton en milieu rural).

Taux de chômage

Le taux de chômage représente 9,6 % de la population en âge de travailler. Le chômage frappe davantage les populations jeunes entre 15 ans et 39 ans (taux variant de 7,6 à 15,4 % en fonction du décile d'âge), que les populations moins jeunes dont l'âge varie entre 40 à 64 ans (1,7 à 6,9 % de chômage en fonction du décile d'âge). Le chômage touche plus les femmes (58,8 %) que les hommes.

Le taux de chômage est cinq fois plus élevé à Bamako qu'en milieu rural. Le taux de chômage des 15-24 ans se situe entre 10 % et 11 %. La durée moyenne du chômage est de cinq ans et la grande majorité (81,5 %) des chômeurs sont à la recherche de leur premier emploi. Le chômage a augmenté entre 2011 et 2013 de presque 4 points de pourcentage. Ce taux affiche une tendance baissière à partir de 2014. Le taux de chômage est projeté à 9,3 % et 10,1 % respectivement en 2018 et 2019.

Figure 5. Evolution du taux de chômage



source : EMOP, 2016

Le chômage est inégalement réparti entre le milieu rural et les villes : en 2017, le taux de chômage en milieu rural ressort à 8,6 % contre 11,4 % en milieu urbain.

Politique pour l'emploi

Le gouvernement a adopté une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et un plan d'actions 2015-2017, dont l'objectif est d'accroître les opportunités d'emplois décents. En 2015, le secteur formel a enregistré la création de 58 967 emplois sur un objectif de 200 000 nouveaux emplois à l'horizon 2018, selon le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018.

De nombreuses initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour faire face aux problèmes de l'emploi au cours des deux dernières décennies. Il s'agit entre autres de la création de la Direction Nationale de l'Emploi (DNE) et de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP).

A travers les différentes structures créées pour accompagner la création d'emplois, les autorités ont mis l'accent sur le développement des filières porteuses en collaboration avec les centres de formations. Cela permet de concilier la théorie à la pratique. L'agence pour l'emploi des jeunes a initié un

programme de stage professionnel à l'endroit des jeunes diplômés pour augmenter leur chance d'employabilité et de se familiariser avec l'environnement professionnel. Une facilité fiscale est aussi accordée aux jeunes entrepreneurs qui sont dispensés du paiement d'impôts durant trois années après la création de leurs entreprises.

Dynamique de l'emploi

Le secteur primaire emploie 66,7 % des actifs occupés. C'est le principal secteur pourvoyeur d'emplois, suivi du commerce avec 14 % des emplois. Le reste des emplois se partage entre les secteurs du transport, de l'hôtellerie et la restauration, ainsi que la communication. Le service et l'industrie offrent peu d'opportunités d'emplois au Mali. Le secteur privé informel représente plus de 70 % dans l'emploi total.

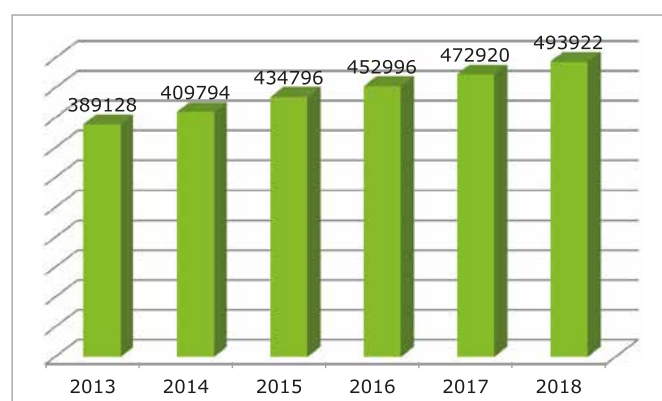
1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de développement

En 2017, le Mali a été classé dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice de développement humain (IDH) de 0,427 et placé au rang 181 sur 188 pays. L'IDH du Mali est inférieur à la moyenne pour les pays du groupe de développement humain faible, et en dessous de la moyenne de 0,523 pour les pays d'Afrique subsaharienne (2015). La pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le PIB par tête a atteint 493 922 FCFA en 2018. Sur la période 2013-2018, il a augmenté en moyenne de 4,9 % par an.

Figure 6. Evolution du PIB par tête (FCFA)



source : INSTAT, comptes économiques, 2018.

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 6. Evolution des indicateurs macroéconomiques au Mali (milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)
Economie nationale						
PIB Nominal	6541	7093	7748	8302	8928	9561
Croissance du PIB réel (en %)	2,3	7,1	6,2	5,8	5,4	4,9
Taux d'investissement (en % du PIB)	17,1	17,9	18,4	19,3	20,3	n.a.
Taux d'inflation (en %)	-2,4	2,7	1,4	-1,8	1,8	1,7
Balance des paiements						
Exports CAF	1419,5	1374,4	1606,8	1675,9	1692,2	1847,0
Imports CAF	1546,1	1625,4	1888,1	2018,0	2037,9	2214,9
Solde	-126,5	-251,1	-281,3	-342,0	-345,7	-367,9
Balance courante	-188,8	-333,9	-412,4	-601,9	-541,0	-619,3
Finances publiques						
Recettes et dons	1137,2	1215,1	1481,1	1522,2	1789,7	1473,2
Dépenses	1292,4	1419,9	1622,3	1850,1	2045,0	1925,9
Solde	-155,1	-204,7	-141,1	-327,9	-355,3	-567,3
Dettes publiques						
Dettes intérieure	253,5	445,4	621,5	912,5	985,5	1168,8
Dettes extérieure	1445,0	1484,6	1754,4	2073,9	2182,2	2259,5
Dettes intérieure en % du PIB nominal	3,9%	6,3%	8,0%	11,0%	11,0%	12,2%
Déficit budgétaire						
En pourcentage du PIB nominal (%)	-2,4	-2,9	-1,8	-3,9	-2,9	-3,3

Source : INSTAT, DNTCP, BCEAO, DGDP, FMI

2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Niveau du PIB

Le produit intérieur brut du Mali est passé de 6 541 milliards en 2013 à 9 561 milliards en 2018, soit avec un taux annuel moyen de 7,9 %. Cette évolution est le fruit de l'effort des autorités maliennes dans les différents secteurs pour relancer l'économie. 15 % du budget public sont alloués à l'agriculture et à des programmes d'investissement dans les secteurs so-

ciaux où l'Etat consacre une part importante de son budget.

Les données de projection de 2019 et 2020 ont été estimées sur la base de l'enquête agricole de conjoncture, de l'indice de la production industrielle, du projet de loi des finances. De façon globale, les tendances devraient être respectées durant les cinq (5) prochaines années si les fondamentaux de l'économie restaient inchangés.

Tableau 7. Le niveau du PIB nominal

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
PIB (Milliards de FCFA)	6541	7093	7748	8302	8928	9561	10227	10956

Source : INSTAT, cadrage novembre 2018

2.1.2 Croissance du PIB réel

Les secteurs les plus dynamiques de l'économie malienne entre 2013 et 2017 sont les secteurs primaire et tertiaire. En effet, le taux de croissance du primaire est passé de -3,4% en 2013 à 10,1% un an plus tard avant de d'afficher 6,4 % l'année suivante. La performance de 2014 est liée à la bonne campagne agricole et aux efforts du gouvernement. Le secondaire a enregistré des taux de -0,4%, 8,1%

et -0,4% respectivement en 2013, 2014 et 2015. La croissance de 2014 est en partie liée à la performance de l'industrie agroalimentaire et de celle du textile. Le secteur tertiaire maintient sa trajectoire de croissance en lien avec les performances enregistrées par les opérateurs de téléphonie malgré un fléchissement de la construction due à la crise sécuritaire.

Tableau 8. Evolution de la croissance du PIB réel par secteur (en %)

Mali	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)	2019 (projections)	2020 (projections)
PIB total								
Secteur primaire	-3,4	10,1	6,4	7,5	5,0	4,7	4,5	4,3
Secteur secondaire	-0,4	8,1	-0,4	0,3	6,6	5,8	5,6	5,4
Secteur tertiaire	7,3	5,4	6,9	6,8	5,3	3,9	4,8	4,9
PIB non marchand	1,8	7,6	5,1	5,7	5,5	5,2	4,9	4,8
Droits et taxes	7,7	2,3	16,6	6,0	4,7	2,8	4,2	5,0

Source : INSTAT, cadrage novembre 2018

Tableau 9. Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

Mali	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	36,2	38,1	37,8	38,5	38,3	38,3	38,4	38,4
Secteur secondaire	19,5	16,8	17,2	16,5	17,4	18,3	18,8	19,2
Secteur tertiaire	35,9	37,7	37,5	37,6	37,7	37,5	37,2	37,0
Dont PIB non marchand	91,7	92,5	92,5	92,6	93,4	94,0	94,4	94,5
Droits et taxes	8,3	7,5	7,5	7,4	6,6	6,0	5,6	5,5

Source : INSTAT, cadrage novembre 2018

2.2 Détail du produit intérieur brut

La croissance économique enregistre un niveau satisfaisant à la faveur de plusieurs réformes engagées. L'économie malienne a réalisé une croissance de moyenne de 5,3 % de 2013 à 2016 contre une moyenne de 4,3 % pour la période 2008-2011. Cette croissance économique est essentiellement imputable aux secteurs tertiaire (2503,3 milliards

de FCFA en 2013 contre 3581,4 milliards FCFA) et primaire (2403,8 milliards en 2013 contre 3681,8 en 2018 milliards). Le secteur secondaire est largement tributaire de performances du secteur de la métallurgie fonderie (or) et de celles des branches de la construction.

Tableau 10. PIB en valeur, détail des secteurs

Mali (en milliards FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur primaire	2403,8	2656,7	2922,7	3187,8	3422,9	3681,8	3935,1
Agriculture	1057,7	1219,8	1401,3	1574,3	1698,1	1835,4	1953,3
Elevage & Chasse	996,2	1078,1	1136,2	1203,4	1286,0	1380,9	1490,3
Forêts	135,0	140,1	152,2	164,9	179,3	190,2	199,3
Pêche	179,6	183,1	194,9	203,8	214,2	225,8	239,0
Activité Extractive	35,4	35,7	38,1	41,4	45,4	49,4	53,2
Secteur secondaire	1124,0	1304	1363	1427	1617	1792	1953
Fonderie	472,2	483,9	506,2	532,2	589,9	648,6	698,6
Agroalimentaire	194,0	315,4	302,0	270,6	308,4	336,7	363,6
Produits Chimiques	83,6	93,7	113,2	126,0	144,8	163,4	182,4
Energie	23,3	22,5	25,0	27,6	29,6	32,6	36,2
Construction	271,8	302,5	334,4	381,7	440,6	497,0	550,1
Industrie manufacturière	79,0	86,0	82,7	88,4	104,0	113,8	122,2
Secteur tertiaire	2503,3	2646,4	2887,3	3140,5	3352,0	3581,4	3793,9
Transport & Télécoms	349,1	375,2	423,9	478,1	491,9	511,6	537,0
Hôtellerie	38,7	36,4	37,3	38,7	40,3	42,2	44,5
Activité Financière	122,5	132,6	139,2	150,5	161,2	174,6	190,9
Commerce	823,7	865,5	927,1	996,8	1058,1	1130,0	1206,8
Autres services	553,1	609,9	653,1	698,5	751,4	805,4	860,1
Activité Administrative	692,9	712,3	786,4	864,0	940,9	1017,2	1063,6
Production Imputée	-76,7	-85,3	-79,9	-86,0	-91,9	-99,6	-108,9
PIB non marchand							
PIB marchand	6031,1	6607,14	7173,38	7754,95	8392,20	9055,26	9682,08
Administration publique							
Droits et taxes	509,5	485,7	574,3	553,6	533,8	535,8	555,9
PIB Total	6540,6	7092,8	7747,7	8308,5	8926,0	9591,0	10238,0

Source : INSTAT, Comptes nationaux, Novembre 2018

2.2.1 PIB en composition

Les secteurs primaire et tertiaire contribuent le plus à la croissance économique au Mali. Ils contribuent en moyenne à hauteur de 38 % à la création de la richesse nationale. Quant au secteur secondaire, il contribue à hauteur de 18%.

L'agriculture et l'élevage sont les branches qui contribuent le plus au niveau du secteur primaire.

S'agissant du secteur secondaire, les branches de la fonderie, de l'agroalimentaire et de la construction sont les plus dynamiques. Pour le secteur tertiaire, les branches du commerce, des administrations, des autres services et des télécommunications occupent une part importante dans la création de la richesse du secteur.

Tableau 11. Evolution de la composition du PIB malien (en %)

Mali	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur primaire	37%	37%	38%	38%	38%	38%	38%
Agriculture	16%	17%	18%	19%	19%	19%	19%
Elevage & Chasse	15%	15%	15%	14%	14%	14%	15%
Forêts	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Pêche	3%	3%	3%	2%	2%	2%	2%
Activité Extractive	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%
Secteur secondaire	17%	18%	18%	17%	18%	19%	19%
Fonderie	7%	7%	7%	6%	7%	7%	7%
Agroalimentaire	3%	4%	4%	3%	3%	4%	4%
Produits Chimiques	1%	1%	1%	2%	2%	2%	2%
Energie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Construction	4%	4%	4%	5%	5%	5%	5%
Industrie manufacturière	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Secteur tertiaire	38%	37%	37%	38%	38%	37%	37%
Transport & Télécoms	5%	5%	5%	6%	6%	5%	5%
Hôtellerie	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Activité Financière	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Commerce	13%	12%	12%	12%	12%	12%	12%
Autres services	8%	9%	8%	8%	8%	8%	8%
Activité Administrative	11%	10%	10%	10%	11%	11%	10%
Production Imputée	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%
PIB non marchand							
PIB marchand	92%	93%	93%	93%	94%	94%	95%
Administration publique							
Droits et taxes	8%	7%	7%	7%	6%	6%	5%
PIB Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INSTAT, 2018

2.2.2 PIB par composante

La demande intérieure est plus importante que la demande extérieure : la demande intérieure est en moyenne plus de 54 % sur la période concernée. Les composantes de la demande intérieure affichent une évolution contrastée. En effet, elles comprennent la consommation totale et les investissements. Le

montant de la consommation totale représente six (6) fois celui des investissements. Contrairement à la consommation totale, les investissements affichent une tendance baissière tout au long de la période. Cette situation est due au système de recrutement des fonctionnaires, des revendications et à la gestion des dépenses de fonctionnement.

Tableau 12. Evolution du PIB malien par composante (milliards de FCFA)

Mali	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)	2019 (projections)	2020 (projections)
1. Demande interne	7373,9	8034,5	8766,3	9424,9	10181,2	10983,7	11565,4	12429,4
Consommation totale	6253,7	6764,2	7344,1	7818,7	8349,5	8876,6	9417,7	9993,8
Privée	5149,8	5611,1	6075,7	6432,7	6840,7	7255,3	7649,6	8065,2
Public	1103,9	1153,0	1268,4	1386,0	1508,9	1621,3	1768,1	1928,6
Investissements totaux	1164,8	1463,2	1458,8	1620,4	1480,2	1347,5	1173,2	998,5
Privé	721,5	703,0	786,1	846,3	969,2	1119,6	1144,9	1304,9
Public	384,5	567,3	636,0	759,9	862,5	987,5	1002,7	1130,7
2. Demande extérieure totale	4239,4	4301,0	4930,6	5300,0	5517,1	5809,8	5773,9	5797,7
3. Variation des stocks	143,6	159,6	186,4	286,7	138,4	62,9	126,2	2,8

Source : INSTAT, Comptes nationaux, Novembre 2018



3- ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

Le plan de développement national en vigueur au Mali est le Cadre Stratégique de Relance Economique et de Développement Durable (CREDD 2016-2018). L'objectif global du CREDD 2016-2018 est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le document précise l'articulation entre les objectifs spécifiques du CREDD et les Objectifs de Développement Durable.

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Le CREDD 2016-2018 est l'unique cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Ce document est une opérationnalisation de la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Mali 2025 ». Il se fonde aussi sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce document est évalué chaque année à travers une revue avec toutes les parties prenantes de développement. Les rapports de la revue permettent de prendre en compte les insuffisances constatées dans la mise en œuvre.

Dans le nouveau CREDD 2019-2023, les domaines prioritaires suivants ont été identifiés : la construction des infrastructures routières (les voix urbaines, échangeurs au carrefour de Missabougou), le renforcement des moyens de défense des forces de sécurité, le développement des secteurs sociaux (santé, éducation etc.). Les projets phares du gouvernement sont :

- **amélioration de la gestion des finances publiques à travers le PREM 2017-2021 ;**
- **la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation militaire ;**
- **le développement des grandes infrastructures de développement.**

Coordonné par le Cellule technique CSLP, les actions seront mises en œuvre au niveau sectoriel tout en respectant les orientations.

Plusieurs projets et actions ont été mises en œuvre dans le cadre du CREDD. Ainsi, on peut noter les programmes de reconstructions des régions du nord qui ont permis de réhabiliter et de construire les infrastructures détruites lors de la crise et le développement du tissu industriel à travers la mise en place de plusieurs zones industrielles. Ces actions permettront de stabiliser le pays et de relancer l'économie grâce à la création d'emplois, à l'élargissement de l'assiette fiscale et in fine à la création de la richesse nationale.

Financement du plan national de développement

Pour le financement du plan de développement, le Mali est accompagné par les partenaires techniques et financiers. Ainsi, certains projets en lien avec la gouvernance et l'environnement (notamment lutte contre la corruption, les énergies nouvelles et renouvelables etc.) sont financés sous forme d'appuis budgétaires, alors que d'autres sous forme d'appuis projets (humanitaire, santé, éducation etc.). Le mécanisme de financement implique la mise en place d'une contrepartie de l'Etat. Mais les partenaires coordonnent les interventions dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel en fonction des zones et des domaines d'intervention des projets.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le commissariat au développement institutionnel a élaboré le programme de développement institutionnel qui prend en compte toutes les réformes engagées dans les différents secteurs du pays. Durant dix ans de mise en œuvre, le programme a permis d'obtenir plusieurs résultats notamment dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration et la modernisation de l'administration publique.

Présentation des réformes

- Les réformes administratives engagées pour l'or-

ganisation des services de la chaîne de dépenses et des ressources humaines ont permis d'améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources humaines et financières de l'Etat. En effet, les directions administratives et financières des départements ministériels ont été scindées en directions des ressources humaines et en direction des finances et du matériels. S'agissant des réformes de gestion des finances publiques, plusieurs actions ont été menées notamment l'informatisation des services d'assiettes et de dépenses, le renforcement de la chaîne de contrôle, la mise en œuvre du budget programme etc. Ces réformes permettraient à l'Etat de maîtriser les dépenses et de mobiliser les ressources fiscales en vue de dégager de l'espace budgétaire. Les réformes judiciaires visent à rapprocher la justice des justiciables pour non seulement équilibrer les pouvoirs du juge mais aussi de garantir la qualité de la justice rendue. La mise en œuvre de ces réformes se fait progressivement selon une planification quinquennale.

3.2 Réalisations à venir

Pour une prise en charge diligente de la demande sociale, le gouvernement du Mali a mis en place le Programme présidentiel d'urgence social qui est une partie intégrante du CREDD. Ce programme intègre plusieurs grands projets parmi lesquels on peut noter :

- la construction du pont de Kayo reliant Koulikoro à la route nationale menant à Ségou,
- la construction de 50 000 logements sociaux à travers le pays au profit de la population,
- l'aménagement de la voie d'accès au 3^{ème} pont de Bamako, la construction d'un échangeur au carrefour de Missabougou et la réhabilitation du tronçon de la tour d'Afrique à Bamako. La réalisation de ces actions impactera positivement le quotidien des populations et permettra de stimuler les activités économiques à moyen et long terme.

Le tableau infra décrit les coûts et les impacts attendus de trois grands projets à venir à moyen et long terme.

Tableau 13. Coûts des principaux projets à venir

Nom du projet	Coût (en milliards de FCFA)	impacts attendus	Mode de financement
Construction du pont de Kayo et l'auto route de Koulikoro	52,6	Désenclavement de la région de Koulikoro et la décongestion de la circulation à l'entrée de Bamako	Budget national
Construction de 50 000 logements sociaux au profit de la population	4,75	Amélioration du cadre de vie des populations à travers une urbanisation harmonieuse	Budget national
Aménagement de la voie d'accès au 3^{ème} pont, la construction d'un échangeur au carr efour de Missabougou et la réhabilitation du tronçon de la tour d'Afrique	11,4	Améliorer la fluidité de la circulation et réduire les accidents de la route.	Budget national

Source : DGB, 2018

4.1 Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc Offre de monnaie au Mali

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale :** les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA :** la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves :** les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves :** les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques

Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste .

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liqui-

dité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'in-

térêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie au Mali

Les actifs extérieurs nets ont enregistré une baisse

durant toute la période sous revue passant de 758 milliards de FCFA en 2013 à -14 milliards en 2017. Cependant les crédits à l'économie et la masse monétaire ont affiché une tendance haussière durant la période imputable à la demande croissante des entreprises et des particuliers pour la mise en œuvre de leurs programmes d'activités.

Tableau 14. Composition de l'offre de monnaie du Mali

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
Actifs étrangers	758	623	536	211	-14
Banque centrale	482	322	215	-92	-331
Dans les banques	277	301	321	303	317
Actifs domestiques	1087	1354	1702	2189	2603
Au crédit de l'Etat	-101	-86	-55	178	289
Banque centrale	0	-66	-43	29	67
Banque	-101	-20	-12	149	222
Au crédit de l'économie	1228	1458	1747	2054	2335
Autres	-41	-18	9	-44	-21
Offre de monnaie (M2)	1845	1977	2237	2400	2589
Devises en circulation	509	443	407	444	479
Dépôt	1337	1533	1830	1956	2110
% d'augmentation observée au 31. Dec					
Actifs étrangers nets	-18%	-14%	-61%	-107%	-18%
Actifs domestiques nets	25%	26%	29%	19%	25%
Crédit à l'Etat	-15%	-36%	-424%	62%	-15%
Banque centrale	0%	-35%	-167%	131%	0%
Banques	-80%	-40%	-1342%	49%	-80%
Crédit à l'économie	19%	20%	18%	14%	19%
Offre de monnaie (M2)	7%	13%	7%	8%	7%

Source : BCEAO, Cadrage FMI, 2018

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

Le tableau ci-après indique le total du bilan des banques commerciales du Mali sur les cinq (5) dernières années. Il existe treize (13) banques commerciales, il s'agit de la banque Atlantique Mali, la banque pour le commerce et l'industrie du Mali, la

banque commerciale pour le sahel, la banque internationale pour le commerce et l'industrie, la banque de développement du Mali, la banque internationale pour le Mali, la banque malienne de solidarité, la banque nationale de développement agricole, bank of africa Mali, la banque sahel-saharienne pour l'investissement et le commerce ; coris bank international Mali ; ecobank Mali, orabank Mali. Le nombre de banques a augmenté avec l'entrée du groupe UBA.

Tableau 15. Bilan des banques commerciales du Mali (en milliards de FCFA)

Rubriques	Années				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bilan	2156,01	2538,98	3120,01	3675,19	4335,09
Crédits mis en place	726,4	883,3	971,0	1203,8	1296,3

Source : Commission bancaire, 2016, 2014

L'essentiel du crédit mis en place dans l'économie malienne concerne les entreprises privées du secteur productif et les particuliers. Toutefois, il est observé en 2017 une baisse du montant des crédits octroyés (-4,3%).

La qualité générale des prêts est appréciée à travers un indicateur appelé «taux de dégradation du portefeuille». La détérioration des prêts est suivie à travers cet indicateur qui est le rapport entre les crédits peu performants et l'encours des prêts. On ne constate pas de dégradation du portefeuille car les prêts sont

accordés aux entreprises formelles et aux particuliers solvables.

Au Mali, chaque banque commerciale est libre de fixer son taux d'intérêt dans la fourchette de 18 % maximum fixé par la BCEAO. Le taux d'intérêt débiteur moyen des crédits mis en place en 2017 par les banques du Mali est ressorti à 7,99 %, en baisse par rapport à l'année précédente. Depuis 2013, les taux d'intérêt débiteurs, toutes échéances confondues, ont baissé.

Tableau 16. Taux d'intérêt moyen observé selon la durée du crédit

Taux d'intérêt selon la durée du crédit	2013	2014	2015	2016	2017
inf ou égal à 1 mois	6,70	9,07	7,03	7,33	7,76
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	8,64	9,01	8,68	8,36	7,65
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	8,85	8,79	9,11	8,64	8,55
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,77	8,31	8,41	8,95	8,09
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	8,83	8,96	9,08	8,09	7,11
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	10,41	8,72	8,82	8,88	8,27
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	8,08	8,86	9,22	8,72	8,17
Plus de 10 ans	7,21	6,90	6,68	4,08	6,91
Total	8,84	8,71	8,64	8,34	7,99

Source : BCEAO, 2017

Les taux créditeurs sur les dépôts à terme sont ressortis à 4,92 % en 2017, contre 4,82 % un an auparavant,

soit une hausse de 0,10 point de pourcentage. Sur la période, ils sont globalement restés stables.

Tableau 17. Taux d'intérêt moyen selon la durée du dépôt

Taux d'intérêt selon la nature du dépôt	2013	2014	2015	2016	2017
inf ou égal à 1 mois	5,00	4,56	3,79	4,55	4,41
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	4,94	5,43	4,69	5,36	5,22
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	4,65	4,56	4,44	4,62	5,21
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,89	4,86	4,86	4,66	4,90
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,16	4,60	5,00	4,38	4,93
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,07	4,80	5,40	5,30	4,71
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	4,30	5,53	4,82	4,34	5,75
Plus de 10 ans	4,64	5,73		5,91	4,59
Total	4,91	4,93	4,82	4,82	4,92

Source : BRVM

Microfinance

Fin 2017, le nombre de Système Financier Décentralisé (SFD) au Mali était de 84. Ces structures comprenaient 1 076 538 membres/clients. Les encours de dépôts et de crédit se sont respectivement élevés à 73 568 millions et 104 501 millions de FCFA.

4.2.2 Marchés financiers

BRVM

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- l'organisation du marché boursier ;
- la publication des transactions boursières ;
- la diffusion des informations sur la Bourse ;
- la promotion et le développement du marché.

De 2016 à 2018, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives de -3,87% en 2016, -16,81% en 2017 et -29,14% en 2018.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'Agro-alimentaires et Boisson ainsi que l'Agro-Industrie, de la consommation, de l'Automobile et Equipementier et des Banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur La BRVM en 2018 pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement, la baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, par la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2018, l'Indice BRVM Composite est passé de 243,06 le 29/12/2017 à 172,24 le 31/12/2018. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 836,23 milliards de FCFA à fin 2017 à 4 844,51 milliards de FCFA à fin 2018. La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA (236,22 milliards de FCFA) de transactions en 2018. 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA. La capitalisation boursière des actions s'est élevée à 4 844,51 milliards de FCFA en décembre 2018 contre 6 836,23 milliards de FCFA en décembre 2017, soit

une baisse de 29,14%.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 3 444,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2018 contre 2

969,53 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 15,5 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 18. Evolution du marché financier de la BRVM

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indices BRVM 10	184,0	246,3	267,5	290,4	262,0	219,7	154,4
Indices BRVM composite	166,6	232,0	258,1	303,9	292,2	243,06	172,2
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	4 863,2	6 706,2	7 458,7	9 078,9	10 215,5	9 805,76	8 288,73
Marché Actions	4 031,4	5 633,5	6 319,7	7 499,7	7 706,3	6 836,2	4 844,5
Marché Obligations	831,8	1 072,8	1 139,0	1 579,2	2 509,3	2 969,5	3 444,2
Nombre de sociétés cotées	38	37	38	39	43	45	45

Source : BRVM

Marché des obligations

Le Mali a émis 11 obligations du trésor en 2018 dont 2 par syndication. Le montant total des obligations émises est de 350,182 Mds FCFA. Le tableau ci-après donne les détails de ces émissions (les montants sont en milliards de FCFA). Le prix moyen d'un

titre est le prix moyen pondéré (en fonction du montant de chaque titre) de toutes les souscriptions audit titre. Le marginal est le prix le plus élevé parmi les prix proposés par les souscripteurs à un titre public.

Tableau 19. Emissions d'obligations du Mali

Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Souscriptions		Taux d'intérêt (en %)	Prix Moyen	Prix Marginal	Maturité
				MALI	Autres				
31-jan-2018	20	6,39	0	0	0				
Sukuk 23-fév-2018	150	49,95	49,95	8,12	41,83	6,25%	10 000	10 000	7 ans
28-fév-2018	30	27,9	27	27	0	6,25%	10 000	10 000	7 ans
11-avr-18	20	31,58	21,31	15,35	5,96	6,20%	9 765	9 610	3 ans
09-mai-18	20	32,8	22	16,86	5,14	6,15%	9 775	9 751	3 ans
20-juin-18	50	34	26,36	14,8	11,56	6,15%	9 709	9 700	3 ans
20-juin-18		30,62	28,64	15,98	12,66	6,40%	9 730	9 700	5 ans
18-juil-18	20	25,1	22	15,03	6,97	6,15%	9 676	9 652	3 ans
02-aout-18	20	22,3	22	15,8	6,2	6,40%	9 643	9 601	5 ans
05-oct-18	70	106,3	106,3	77,20	29,10	6,50%	10 000	10 000	7 ans
07-nov-18	25	26,63	24,63	15	9,63	6,15%	9 662	9 650	3 ans
TOTAL	425	393,57	350,18	221,15	129,03				

Source : DNTCP, 2018

Marché des actions

Au Mali, une seule entreprise est cotée en bourse, il s'agit de la Bank of Africa Mali. Cette banque a été cotée en 2016 à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA basée à d'Abidjan.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA¹ ;

- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale³ ;
- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.³ Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

¹Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine

²Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés

³L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

L'inflation au Mali et dans la zone UEMOA est maîtrisée. Au cours des cinq dernières années au Mali, le taux le plus élevé a été observé en 2014 : 2,7 %, proche de la norme communautaire. Au sortir de la crise de 2012, l'inflation était négative (-2,4% en 2013), cela serait dû à la concurrence déloyale (importations de biens frauduleux notamment) dans un environnement où l'Etat n'était pas présent sur une bonne partie du territoire. En 2018, le taux d'inflation s'est stabilisé à 1,7 %.

Tableau 20. Inflation observée au Mali et en moyenne dans la zone BCEAO de 2013 à 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MALI	-2,4	2,7	1,4	-1,8	1,8	1,7
UEMOA	1,5	-0,2	1,0	0,3	0,8	1,2*

Source : INSTAT, 2018, BCEAO * prévisions

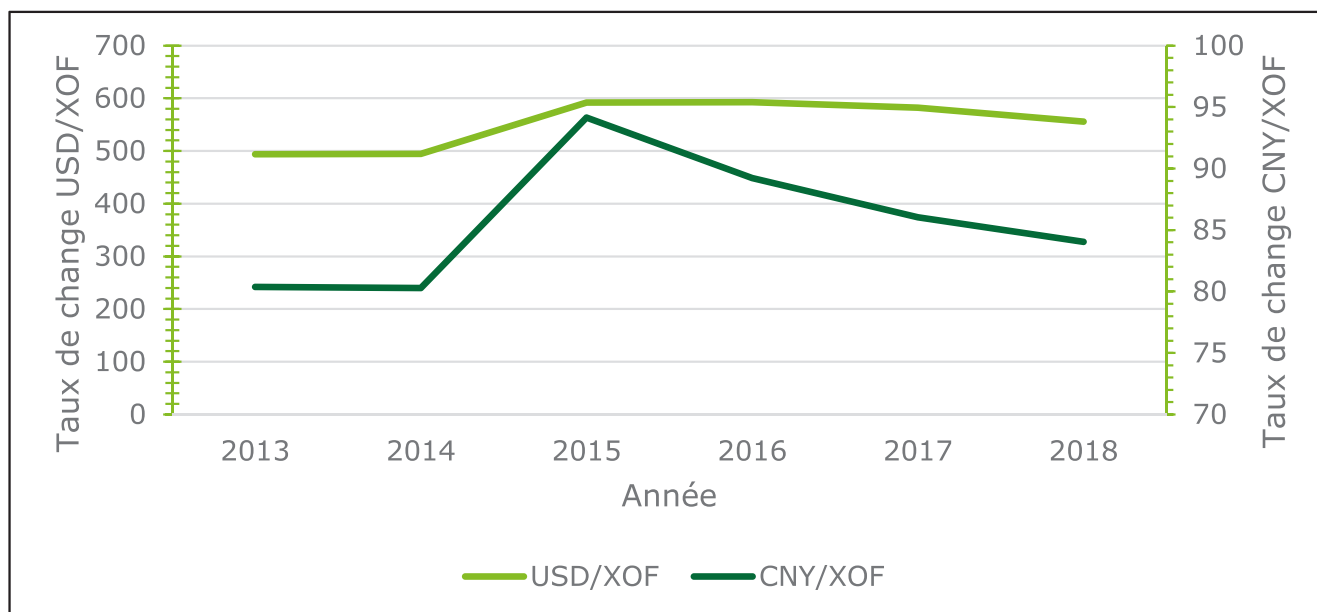
4.4 Taux de change

Les monnaies les plus utilisées dans les transactions commerciales du Mali avec l'extérieur sont le dollar, l'euro et le yen. L'euro ayant un taux de change fixe avec le FCFA, la figure ci-après ne présente que l'évolution du taux de change avec le dollar et le yen.

4.5 Réserves étrangères

En 2017, les réserves étrangères en mois d'importation ont été évaluées à 6, rendant ainsi moins vulnérables le Mali. Le tableau ci-dessous indique les réserves du pays par nature.

Figure 7. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF



Source : BCEAO, 2018

Tableau 21. Réserves du Mali par nature

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
BCEAO	474,6	317,6	222,0	-82,0	-8,1
Créances sur les non-résidents	613,7	568,0	484,6	249,5	347,6
<u>Avoirs officiels de réserve</u>	<u>61,7</u>	<u>70,5</u>	<u>67,3</u>	<u>80,2</u>	<u>80,4</u>
Or Monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaies Étrangères	2,6	1,2	0,7	2,1	1,9
Position de réserve au FMI	5,3	11,9	9,4	31,1	19,2
Avoirs en DTS	53,8	57,4	57,2	46,9	59,3
Autres actifs extérieurs	552,0	497,5	417,3	169,3	267,3
Engagements extérieurs	139,2	250,4	262,6	331,5	355,8
Crédits FMI	66,1	72,8	79,6	104,7	113,1
Autres engagements extérieurs	73,0	177,6	182,9	226,8	242,6
Allocation DTS	65,5	69,9	74,6	74,8	69,6
Autres	7,5	107,6	108,3	152,0	173,0
AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT	283,6	310,0	352,8	328,7	148,8
Créances sur les non-résidents	558,8	729,5	800,3	874,8	761,0
Avoirs en monnaies étrangères	4,5	5,2	2,2	4,1	2,0
Dépôts	107,4	135,1	149,5	204,6	132,7
Dépôts transférables	84,9	120,3	137,1	185,4	122,5
Autres dépôts	22,5	14,8	12,4	19,2	10,2
Crédits	137,4	109,8	114,0	112,1	150,9
Pensions	6,0	10,0	13,4	4,1	8,6
Autres crédits	131,4	99,8	100,6	107,9	142,3
Titres autres qu'actions	303,1	465,3	520,5	537,6	451,4
Actions et autres titres de participation	5,8	13,5	13,5	15,7	23,2
Autres créances	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7
Engagements envers les non-résidents	275,2	419,5	447,5	546,0	612,1
Dépôts	186,6	244,0	287,3	378,7	302,4
Crédits	85,1	174,1	159,9	166,7	309,3
Autres engagements	3,4	1,4	0,2	0,6	0,5

Source : BCEAO, Mali 2018

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions de crédits font ressortir les créances et les engagements vis-à-vis de l'extérieur. Durant la période, les AEN de la BCEAO affichent un niveau négatifs marqué par l'augmentation des engagements des non-résidents ressortant à -82 en 2016 contre 222

un an plus tôt. Cela s'expliquerait par la baisse du montant des autres actifs extérieurs qui enregistre 169,3 milliards après avoir affiché 417,3 milliards de FCFA. S'agissant des autres institutions de dépôts, les créances sur les non-résidents sont supérieures aux engagements sur toute la période.

5- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

5.1 Balance des paiements

La balance commerciale et la balance du compte courant sont structurellement déficitaires au Mali, la valeur des importations est systématiquement plus importante que celui des exportations. En effet, les exportations ont évolué de 6 % en moyenne sur la période contre 9 % pour les importations.

Cette situation résulterait de la faible industrialisation du Mali où le commerce est assez développé favorisant l'importation des alimentaires et d'équipements. La balance des revenus affiche une évolution positive durant la période.

Tableau 22. Balance des paiements du Mali, en milliards FCFA.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Balance du compte courant	-188,8	-333,9	-412,4	-601,9	-541,0	-648,5	-698,7
Balance commerciale sur les biens et services	-126,5	-251,1	-281,3	-342,0	-345,7	-346,3	-517,3
Exports CAF	1419,5	1374,4	1606,8	1675,9	1692,2	1910,3	1857,9
Dont...							
Imports CAF	-1546,1	-1625,4	-1888,1	-2018,0	-2037,9	-2256,6	-2375,2
Dont...							
Balance des revenus primaires	-213,7	-190,0	-174,8	-222,1	-216,5	-321,4	-308,0
Balance des revenus secondaire (transfert)	1005,5	957,2	967,3	1023,2	1072,9	1121,3	1259,3
Compte en capital	107,0	95,9	180,3	101,7	81,2	61,2	136,3
Acquisition et vente d'actifs non financiers	-63,5	-63,7	-45,0	-8,7		247,6	271,3
Dont investissements directs	150,7	70,9	114,2	153,8		198,5	212,4
Dont Autres							
Transfert en capital	75,2	52,7	127,7	91,5		114,3	111,3
Erreurs et omissions statistiques	-17,5	-15,9	-33,7	-4,3		0,0	0,0

Source : BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importa-

tions et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits «originaires» de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- (iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

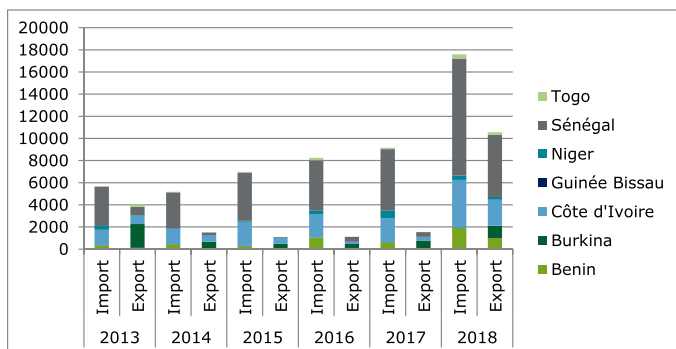
Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

Les importations du Mali viennent principalement des ports de Dakar et d'Abidjan. Les importations ont presque triplé entre 2013 et 2018. Les importations concernent principalement le matériel roulant,

les biens d'équipements et les produits alimentaires. Le Mali importe beaucoup des pays de l'Union mais n'exporte pratiquement pas vers ces pays. Le Mali étant un pays continental, les exportations transitent vers les principaux ports (Dakar, Abidjan, Accra, Lomé). Les exportations sont orientées vers les pays hors UEMOA. Le niveau d'échanges intracommunautaires est faible.

Figure 8. Valeur des exports et des imports entre le Mali et les 7 autres pays de l'UEMOA (en millions de FCFA)

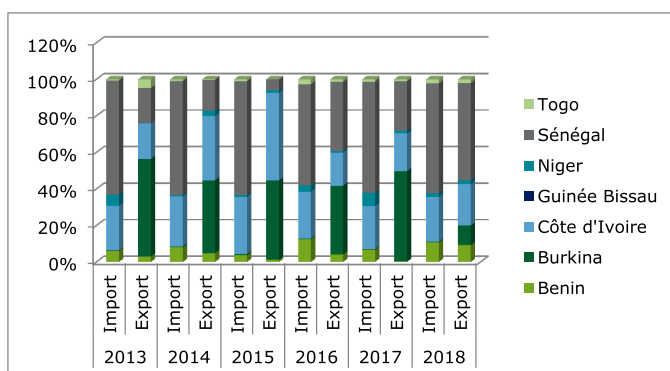


Source : Direction Générale de la Douane

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

En termes d'exportation, le Burkina occupe une place significative liée à la réexportation du coton vers les ports du Ghana et de Togo. Les importations proviennent essentiellement du Sénégal, notamment pour l'approvisionnement en hydrocarbures.

Figure 9. Part de chaque pays de l'UEMOA aux échanges avec le Mali



Source : Direction Générale de la Douane

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les quatre (4) principaux produits d'exportation de Mali vers les pays de l'Union sont : l'or, le coton, l'engrais et les animaux vivants. Traditionnellement,

seuls l'or et le coton étaient les principaux produits d'exportation. Au cours des cinq ans, l'engrais a pris plus d'importance avec la production de l'usine Toguna Agro Industrie. L'engrais est exporté vers presque tous les pays de la zone vers les usines du groupe comme celle de Guinée Conakry. Cela permet à l'entreprise de diversifier les zones d'interventions.

Les principaux produits importés sont les biens de consommation (produits alimentaires et non alimentaires) et les biens d'équipement. Les biens d'équipement occupent une part importante des produits importés, soit 24,3 % du total des importations en 2016, suivis des produits énergétiques (produits pétroliers raffinés) à hauteur de 21,1 %, des matières premières et des biens intermédiaires (17,9 %), des produits alimentaires (16,6 %), des biens de consommation courante (13,4 %) et des produits divers (6,7 %).

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le plan de développement du commerce en vigueur au Mali a été élaboré et validé en novembre 2018. Il est fondé sur le niveau de développement du commerce aussi bien intérieur qu'extérieur, la situation du secteur privé et du climat des affaires au Mali et les actions prioritaires à mener de façon coordonnée au niveau des secteurs à fort potentiel de compétitivité (transformation agroalimentaire, le textile, la communication etc.). Les domaines prioritaires de la politique commerciale sont : le développement de la chaîne de valeur (bétail viande, transformation agro-alimentaire etc.), le développement du tissu industriel et l'amélioration du climat des affaires.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les tableaux ci-après donnent les exportations et les importations en valeur et par destination. Les données de projection n'étant pas encore disponibles, les informations s'arrêtent en 2016 en raison du cadrage du FMI.

Tableau 23. Les exportations en valeurs selon le pays de destinations

ZONES	2013	2014	2015	2016
GEOGRAPHIQUES	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
France	8 770	13 794	18 951	11 338
Allemagne	6 243	4 909	4 199	2 869
Italie	7 044	5 812	9 197	7 307
Pays-Bas	1 510	1 972	9 814	7 459
Belgique	10 300	3 375	2 453	2 960
Autres pays européen	2 705	2 249	11 004	3 955
Royaume-Uni	647	562	1 078	770
Autres pays d'Europe	135 321	159 558	305 462	204 250
Russie	8 693	14 714	8 744	2 897
Bénin	19 250	8 024	8 649	11 175
Burkina	42 299	70 386	44 467	65 958
Côte d'Ivoire	74 435	40 909	90 694	77 250
Guinée Bissau	372	225	124	81
Niger	9 668	2 109	10 905	14 952
Sénégal	38 910	46 097	92 068	94 159
Togo	12 890	7 792	10 072	5 195
Cap vert	0	0	0	0
Gambie	125	131	24	0
Ghana	2 528	2 690	1 742	2 798
Guinée Conakry	11 975	12 745	26 443	15 370
Libéria	0	4	47	346
Nigéria	258	418	161	416
Sierra Leone	1 062	1 002	269	12
Algérie	329	17	2 464	18
Maroc	9 204	6 562	11 313	9 644
Tunisie	1 176	752	384	128
Cameroun	28	2	7	107
Kenya	57	0	2	6
Afrique du Sud	804 007	765 492	694 897	793 341
Canada	561	419	1 129	1 867
Etats-Unis	9 675	6 690	15 211	4 823
Autres pays d'Amérique	2 995	192	210	62
Chine	58 097	29 195	23 285	17 525
Hong-Kong	2 339	92	152	336
Inde	29 699	27 913	39 355	27 910
Japon	1 227	620	5 691	4 059
Taiwan	1 963	1 417	2 339	732
Thaïlande	7 874	9 858	19 271	9 459
Emirates arabes unis	2 345	20 147	17 137	82 525
Autres pays d'Asie	86 771	104 092	115 336	188 647
OCEANIE	6 173	1 237	2 044	3 164
TOTAL GENERAL	1 419 525	1 374 174	1 606 794	1 675 870

Source : BCEAO ; 2017

Tableau 24. Les importations en valeurs selon le pays de destination

ZONES GEOGRAPHIQUES	2013	2014	2015	2016
	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
France	175 232	216 559	199 082	196 582
Allemagne	57 233	57 163	91 441	100 537
Italie	18 358	34 360	51 563	39 614
Pays - Bas	38 854	48 010	40 496	33 346
Belgique	21 264	29 904	36 792	43 997
Royaume - Uni	8 700	12 705	33 451	14 201
Russie	35 557	37 779	22 000	36 777
Bénin	77 285	77 552	40 767	60 440
Burkina	56 349	41 199	30 638	15 495
Côte d'Ivoire	217 583	228 451	327 651	336 540
Guinée Bissau	7 383	10 466	0	683
Niger	47 516	33 472	32 417	53 951
Sénégal	178 028	288 847	305 900	344 919
Togo	14 200	19 560	32 561	43 777
Cap vert	0		0	0
Gambie	2 057	7	42	77
Ghana	30 308	31 994	34 739	49 881
Guinée Conakry	1 926	2 765	2 911	2 096
Libéria	7	391	0	289
Nigéria	1 920	1 858	1 857	1 075
Sierra Leone	3	4	48	97
Algérie	979	1 294	2 094	1 373
Maroc	28 438	19 401	34 965	57 748
Tunisie	4 260	4 816	4 446	4 162
Cameroun	320	0	43	50
Kenya	68	258	247	44
Afrique du Sud	69 305	55 839	68 568	73 561
Canada	9 452	10 493	18 128	12 432
Etats - Unis	54 352	74 357	59 332	59 997
Chine	226 358	248 949	345 495	356 398
Hong - Kong	1 592	1 295	2 452	856
Inde	57 108	51 407	63 845	71 953
Japon	35 991	35 886	50 469	46 634
Taiwan	367	847	371	615
Thaïlande	8 811	11 679	9 780	13 344
Emirates arabes unis	8 706	11 514	15 267	20 395
OCEANIE	38 657	25 224	35 632	22 767
TOTAL GENERAL	1 542 322	1 625 469	1 888 093	2 017 957

Source : BCEAO ; 2017

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

La balance des paiements du Mali est structurellement déficitaire, car le pays importe plus qu'il n'exporte. L'exception est l'année 2012, où la balance a affiché un solde positif malgré la crise politique et sécuritaire.

L'importation des biens d'équipements a augmenté en raison des grands travaux entamés au sortir de la

crise de 2012. Les produits énergétiques occupent la plus grande part dans les importations, car le Mali n'exploite pas ses réserves pétrolières et ne dispose pas d'une raffinerie. Sur les cinq dernières années, le niveau des importations a augmenté, soit 25% en moyenne sur la période. S'agissant des exportations, l'or représente la plus grande part du volume avec en moyenne 67% des exportations sur la période considérée. Le niveau des exportations a baissé en 2014 et 2015. Cela est imputable à la contraction des exportations de coton.

Tableau 25. Les importations de biens entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits alimentaires	209 062	231 041	248 738	308 518	335 960	329 967
Produits énergétiques	421 774	433 287	434 788	384 230	425 774	572 282
Biens d'équipement	317 976	339 330	368 540	479 688	489 426	470 278
Mat. premières et biens intermédiaires	266 899	258 918	255 006	354 967	361 595	352 002
dont ciment	90 044	85 008	83 804	127 646	119 109	105 782
Biens de conso. Courante	194 879	210 084	210 107	257 600	270 159	265 288
Produits divers	64 556	69 663	108 290	103 089	135 041	105 635
TOTAL	1 475 146	1 542 322	1 625 469	1 888 093	2 017 957	2 095 453

Source : BCEAO, INSTAT, 2017

Tableau 26. Les importations de biens entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coton	190 994	176 816	166 727	183 101	187 568	223 415
Or non monétaire	1 065 624	964 491	917 700	1 004 139	1 120 373	1 175 719
Animaux vivants	58 749	64 371	43 294	115 164	115 714	108 924
Combustibles	8 342	24 723	30 761	25 506	20 405	19 298
Engrais	82 042	77 291	94 171	61 397	55 842	43 808
Mangues	6 744	14 478	10 278	9 483	8 192	7 430
Autres	119 665	97 355	111 243	208 004	167 776	107 300
TOTAL EXPORTATIONS	1 532 160	1 419 525	1 374 174	1 606 794	1 675 870	1 685 895

Source : BCEAO, INSTAT, 2017

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 IDE par pays d'origine

La hausse des flux reçus d'investissements directs s'explique, d'une part par les emprunts des sociétés minières auprès de leurs maisons mères pour financer les gros investissements, notamment la

construction de mines et, d'autre part par les réinvestissements de bénéfices et les recapitalisations dans les secteurs bancaires et des télécommunications.

Pour la période, ce montant est passé de 71 566,8 millions de FCFA en 2014 à 211 300 millions de FCFA en 2016. Les montants varient en fonction des pays et des zones géographiques (cf. tableau).

Tableau 27. IDE par pays d'origine (en millions de FCFA)

Pays	2014	2015	2016
Bénin	-732,2	-615	246,8
Burkina	3 267,70	4 436,80	10 304,80
Côte d'Ivoire	4 479,10	10 109,20	4 375,80
Guinée-Bissau	0	0	0
Niger	0	0	0
Sénégal	-5 670,20	-4 672,40	9,6
Togo	1 391,60	13 446,90	-2 497,10
Institutions de l'UEMOA	-640,5	0	961,8
CEDEAO hors UEMOA	0	0	0
Afrique hors CEDEAO,	1 510,00	-1 718,40	-1 048,20
CEMAC et UEMOA dont :			
Afrique du Sud	5 066,20	6 315,80	-9 426,90
Libye	2 870,10	-2 124,50	4 106,50
Maroc	3 309,50	0	3 630,50
Mauritanie	396,6	0	635,2
EUROPE	62 615,70	172 689,10	134 879,60
UNION EUROPEENNE	61 944,80	172 689,10	14 096,90
ZONE EURO dont :	285	15 489,70	7 901,50
Allemagne	388,6	2 568,80	1 126,20
Belgique	0	0	0
Espagne	0	0	0
France	9,2	12 920,90	4 942,90
Italie	0	0	0
Luxembourg	0	0	0
Pays-Bas	-112,7	0	1 832,30
Portugal	0	0	0
UE hors Zone euro dont :	61 659,80	157 199,40	6 195,40
Royaume-Uni	60 989,00	157 199,40	6 195,40
Europe hors UE dont :	670,8	0	120 782,70
Fédération de Russie	0	0	0
Suisse	670,8	0	-8 839,30
Turquie	0	0	0
Îles Vierges Britanniques			129 608,00
AMERIQUE dont:	2 760,10	-10 024,20	-8 166,30
Canada	2 760,10	0	-8 242,50
Bésil	0	0	0
États -Unis d'Amérique	0	0	76,2
ASIE dont :	1 395,80	-9,6	69,3
Chine	-434,2	1,6	-201,6
Inde	880,8	0	244,9
Japon	911,6	0	0
Liban	21,4	0	26
Singapour	16,2	0	0
OCEANIE	1 860,60	0	72 164,10
Australie	1 860,60	0	72 164,10
Institutions internationales	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	71 566,80	162 893,80	211 300,00

Source : BCEAO, 2017

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Dans le cadre de la surveillance multilatérale, l'UEMOA a mis en place cinq (5) critères dont trois du premier rang et deux du second rang. Les critères de premier rang sont le solde budgétaire global dons inclus/PIB, le taux d'inflation annuel moyen et l'encours de la dette/PIB. Les critères de second rang

sont la masse salariale/recettes fiscales et le taux de pression fiscale.

Au cours des quatre dernières années, le Mali a respecté tous les critères de premier rang excepté en 2016 pour le critère fondamental (déficit du solde global dons inclus). Cela est dû à la revalorisation salariale, à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger et la loi d'orientation et de programmation militaire.

S'agissant des critères de second rang, celui sur le

Tableau 28. Niveaux des critères sur les 5 dernières années.

Mali	Norme	2013	2014	2015	2016	2017
Premier rang						
Solde budgétaire global (dons compris)/ PIB nominal	≤3%	-2,4	-2,9	-1,8	-3,9	- 2,9
Taux d'inflation annuel moyen	≤3%	-2,4	2,7	1,4	-1,8	1,8
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	≤70%	26,4	27,4	30,7	36,0	35,4
Second rang						
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35%	36,4	35,2	33,1	32,4	31,9
Taux de pression fiscale	≥20%	14,8	15,0	16,9	14,9	16,2

Source : INSTAT, DNTCP

taux de pression fiscale n'a jamais été respecté par le Mali. Les services d'assiettes ont entrepris des réformes visant à accroître le niveau des recettes fiscales, notamment l'informatisation et le programme de formalisation des entreprises informelles. Le critère de la masse salariale n'a pas été respecté en 2013 et 2014 en lien avec les revendications salariales conclues de la centrale syndicale. Globalement sur les cinq (5), seul un ne serait pas respecté à l'horizon de la convergence.

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Depuis son indépendance, le Mali a opté pour l'intégration régionale et a inscrit dans la Constitution que le Mali peut abandonner partiellement ou totalement sa souveraineté au profit de l'intégration régionale. Le Mali est signataire de tous les textes instituant les organisations régionales, l'OUA, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA. Les enjeux en matière d'intégration régionale sont notamment le développe-

ment du commerce intra régional, le développement des infrastructures régionales et la mise en œuvre de politiques communes, notamment dans les secteurs sociaux de base. Le commerce intra régional représente 30 % des échanges commerciaux.

6- QUALITÉ DE SIGNATURE

6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing Business de 2019 classe le Mali 145e sur 190.

Tableau 29. Indicateurs sur le climat des affaires au Mali

Indicateur	Régulation	Indicateurs en pratique		
		Temps de procédures (jours)	Nombre de personne pour procédure	Coût consacré (en % du revenu par tête)
Créer une entreprise	Guichet unique à travers l'agence pour la promotion investissements	11	5	56,8%
Permis de construction		13	124	5,9%
Accès à l'électricité		120	4	50,5%
Enregistrement de propriété		29	5	11,1%
Niveau des taxes	Code impôts	270	35	48,3%
Facilité pour payer les taxes	Code impôts			
Facilité d'exportation	Code investissements	48	272	
Faire respecter le droit des contrats		620	5	52,0%
Résolution d'insolvabilité	Code impôts		4	18,0%
Résolution des faillites	Code impôts			

Au Mali, il n'y a pas eu des cas de règlement de contentieux pour les investisseurs étrangers.

La corruption au Mali se manifeste sous plusieurs formes : la petite corruption et la grande corruption. La petite corruption est souvent en lien avec la pauvreté tandis que la grande corruption est un phénomène plus large. Il s'agit de profiter des failles du système mis en place par les structures de contrôle pour s'enrichir. C'est dans ce contexte qu'ont eu lieu les états généraux sur la corruption et la délinquance financière au cours desquels plusieurs propositions ont été faites pour améliorer le dispositif en place. La grande corruption impacte les ressources publiques compte tenu de son envergure et du système mis en place pour l'entretenir. C'est pourquoi les autorités du Mali se sont engagées à éradiquer le fléau à travers la mise en place de cadres dissuasifs, tels que le bureau de vérificateur général. En 2017, le rapport du vérificateur général faisait ressortir un

montant de 23,28 milliards de FCFA contre 52,47 milliards de FCFA en 2016 au titre de la fraude et de la mauvaise gestion des ressources financières de l'Etat. En 2017, le Mali a été classé au rang de 122ème selon le rapport de Transparency international sur la corruption (indice de perception de la corruption dans le monde).

6.2 Gouvernance financière

Dans le cadre de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, les autorités ont mis en place plusieurs organes dont le bureau du Vérificateur Général et récemment l'office central de lutte contre l'enrichissement illicite. Ces initiatives sont des outils pour assurer la bonne gouvernance financière en vue de minimiser la mauvaise utilisation des ressources publiques et de garantir la transparence et la réédition des comptes. Les différents rapports du vérificateur sont publique-

ment présentés au Président de la république et remis aux autorités judiciaires. Aussi, le ministère de l'économie et des finances publie les informations financières sur les différents sites du ministère et des structures de contrôle. Ces données sont accessibles aux citoyens.

6.3 Notations financières

Le Mali est présentement engagé dans deux programmes de notations financières dont l'une à l'échelle sous-régionale et l'autre à l'échelle internationale.

S'agissant de la Notation financière à l'échelle régionale, dite « notation souveraine en monnaie locale », elle a été menée par l'Agence BLOOMFIELD. Au terme du processus de notation à l'échelle régionale, l'Etat du Mali a obtenu les notes ci-après :

- **sur le long terme : BBB ;**
- **sur le court terme : A3.**

En ce qui concerne la notation internationale, le Mali est présentement engagé dans un processus avec l'agence de notation Moody's dont la publication est prévu pour le premier trimestre 2019.

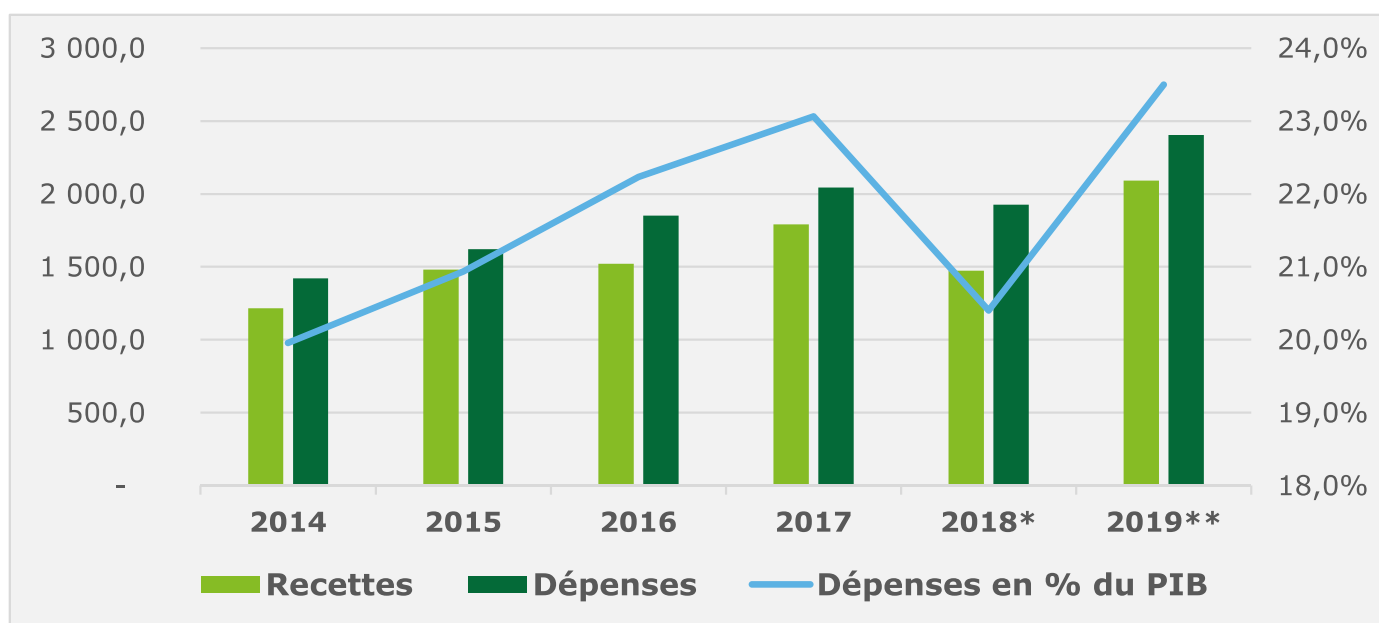
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Sur la période 2014 à 2018, les dépenses ont augmenté plus rapidement que les recettes. Dans le cadre des dépenses, l'accent est mis sur les dépenses d'investissements. Toutefois, les efforts sont

faits dans le cadre de la mobilisation efficace des ressources fiscales. Pour les recettes, plusieurs réformes ont été engagées en vue de réduire le niveau de l'informel et de découvrir des niches de recettes fiscales.

Figure 10. Evolution des dépenses et recettes publiques au Mali, 2014-2019



Source : DNTCP, 2018.

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes de 2018

Les recettes fiscales représentent environ 80 % de ressources de l'Etat et l'essentiel concerne les impôts indirects. Côté dépenses, les dépenses courantes sont plus importantes que les dépenses d'investissements même si les efforts sont menés pour réduire l'écart.

7.1.3 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

Les grands postes de dépenses pour l'année 2018 sont la défense et la sécurité intérieure, la santé, l'enseignement, le logement, les infrastructures collectives et la protection sociale. En effet, les dépenses pour la défense et la sécurité intérieure sont prioritaires et représentent 400 milliards FCFA en 2018.

Tableau 30. Présentation détaillée des dépenses et recettes publiques au Mali (milliards de FCFA)

Revenus et dons					1473,2
	Revenus totaux				1358,8
		Revenus des taxes			11
			Taxes directes		340
			Taxes indirectes		850,6
				Dont taxes sur le pétrole	87,8
		Revenus non issus des taxes			52,8
			Contributions Sécurité Sociale		
		Autres			3
				Dont dividendes d'entreprises publiques	0,5
	Dons				114,4
		Projets			68,4
		Programmes			40,2
Dépenses totales					1925,9
	Dépenses courantes				1140,8
		Salaires et compensations			471,1
		Sécurité Sociales			53,4
		Transferts et autres			259,6
	Dépenses exceptionnelles				
	Intérêts dus				84,3
		Sur dette intérieure			55,3
		Sur dette extérieure			29
	Dépenses d'investissement				614,7
		Sur ressources domestiques			468
		Sur ressources extérieures			146,7
	Prêts nets				- 6,9
Balance primaire⁵					-567

Source : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décennal du secteur de la Santé (PRODESS), 124 milliards seront dédiés aux infrastructures et équipements de santé ainsi qu'à l'amélioration du plateau technique des hôpitaux en 2018. Pour un montant de 396,4 milliards, le secteur de l'enseignement bé-

néficiera de la construction d'infrastructures et du recrutement des enseignants. Dans le cadre du budget alloué au logement et aux infrastructures collectives, 55,4 milliards permettront de construire 5 000 logements sociaux à Bamako et mettre en œuvre la réforme foncière sécurisée.

⁵ Revenus (sans les dons) moins les dépenses (sans les intérêts et les investissements à venir).

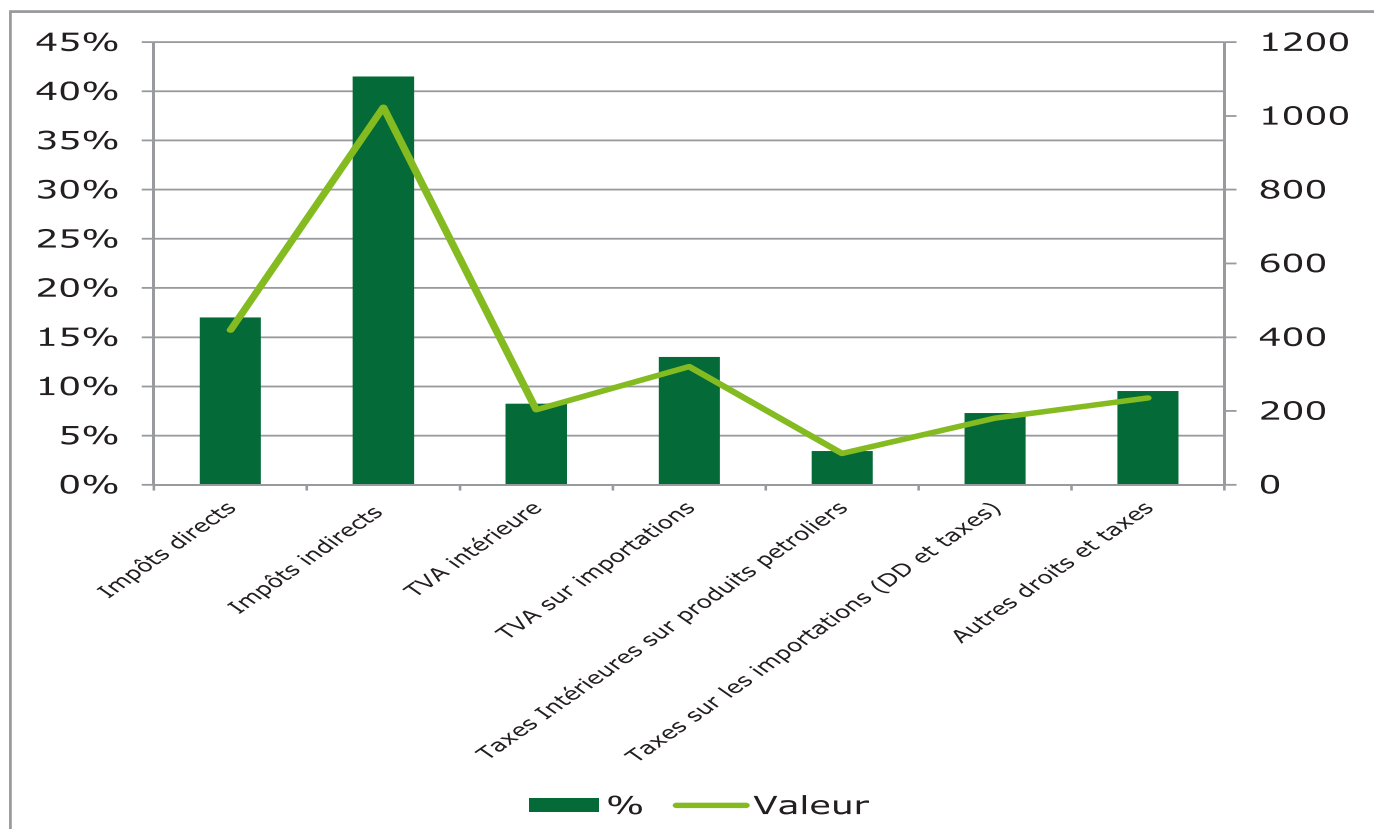
7.2 Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Le figure ci-après présente le pourcentage selon le type d'impôts et leurs valeurs dans le budget en

2017. Il existe des recettes fiscales et non fiscales. Parmi cette catégorie, on peut distinguer les impôts directs et indirects. Les impôts indirects sont entre autres la TVA, la taxe sur les produits pétroliers, les droits de douanes et autres droits et taxes.

Figure 11. Type de recettes mobilisées en pourcentage et en valeur en 2017



Source : DNTCP, DGB, 2018

Dans la nouvelle architecture fiscale du Mali, il existe deux types de contribuables : les agents soumis à l'impôt synthétique dont le chiffre d'affaires n'excède pas 30 millions et ceux taxés au réel (mode simplifié et réel). L'impôt synthétique s'élève à 3 % du chiffre d'affaires alors que les entreprises au réel sont taxées à hauteur de 30 % de leurs bénéfices. Toutefois, les deux types contribuables sont assujettis aux impôts TVA et impôts sur le revenu (salariés et fonciers).

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Il n'y a pas eu de nouveaux types d'impôts dans le code élaboré en 2017. Toutefois, le Direction Générale des Impôts a commandité en 2018 une étude

sur la fiscalité dans le secteur agricole. Les résultats de cette étude permettraient d'identifier de nouvelles sources de ressources fiscales.

Concernant la mobilisation des ressources financières, le gouvernement compte mettre en œuvre toutes les recommandations du FMI. Il s'agit de poursuivre la baisse du nombre d'exonérations (accordées aux entreprises industrielles et aux commerçants), la révision des différents textes dans le domaine fiscal (le code minier, le code des investissements, le code général des impôts, le code des douanes, le code pétrolier etc.), la modernisation des administrations fiscale, douanière, et domaniale et d'accélérer l'informatisation des services fiscaux au niveau local. La mise en œuvre de toutes ces recommandations permettrait la mobilisation efficace des ressources publiques et d'assainir l'environnement des affaires au Mali.

Tableau 31. Mesures fiscales en cours de mise en œuvre.

Rubrique	Période de mise en œuvre
Maîtriser et réduire les exonérations fiscales	2015-2019
L'informatisation de la gestion des exonérations en cours à la DGI	2015-2020
révision des différents codes	2015-2020
Améliorer les pratiques en matière de contentieux fiscaux.	2015-2020
La fiscalisation de tous les secteurs de l'économie et l'élargissement des bases taxable, prise en compte du secteur informel	2015-2020
Moderniser l'administration fiscale, en vue d'élargir l'assiette	2015-2020

Source : DGD, DGI, INSTAT, 2018

Le mémorandum du FMI indique que la mise en œuvre de toutes ces mesures permettrait au gouvernement de gagner chaque année 0,5 point de pourcentage du taux de pression fiscale.

7.3 Projet de loi de finances

L'année 2019 marque la deuxième année de préparation et d'exécution du budget d'Etat en mode programmes. Dans ce cadre, toutes les actions seront menées sous forme de projets par un gestionnaire désigné. A l'instar du budget de l'Etat de 2018, celui de 2019 met l'accent sur les questions d'efficacité et d'efficience des allocations budgétaires et sur leurs liens avec les objectifs de politiques publiques à l'intérieur des programmes.

Les prévisions budgétaires de 2019 sont établies sur la base d'une prévision de croissance économique de 4,8 % contre 5,1% en 2018.

En 2019, la politique budgétaire sera prudente et s'inscrira dans l'atteinte de l'objectif d'un déficit budgétaire soutenable de 3 %, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

Au titre des ressources du budget pour l'exercice 2019, la politique fiscale sera fondée sur l'augmentation de la mobilisation des recettes intérieures

(notamment la TVA intérieure, IBIC etc.), à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la maîtrise des exonérations et la lutte contre la fraude et des recettes de droits de porte.

Au titre des dépenses pour l'exercice 2019, la politique budgétaire s'inscrit dans le cadre de la consolidation des acquis du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018. Il s'agit de recentrer les actions sur les priorités en lien avec la sécurisation du pays et la relance de l'économie.

Les prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice 2019 s'élèvent à 2 023 milliards de FCFA contre 1 957,6 milliards de FCFA dans la loi de finances de 2018, soit une augmentation de 35,0 milliards de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 3,35 %.

Les prévisions de dépenses budgétaires au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 410,4 milliards de FCFA contre 2 330,8 milliards de FCFA dans le budget de 2018, soit une augmentation de 79,6 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'accroissement de 3,42 %.



8- FACTEURS DE RISQUE

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Le Mali est un pays fragile aux prises avec de graves tensions sécuritaires et sociales. En 2015, les autorités ont signé l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issue du processus d'Alger avec toutes les parties prenantes de la crise. Malgré la bonne volonté des autorités pour mettre en œuvre l'accord de paix, l'insécurité persiste dans le nord et le centre du Mali. Cette situation s'est aggravée avec l'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines localités occupées notamment par les groupes armés.

Risques liés aux élections

Le gouvernement a organisé les élections présidentielles de 2018 dans des conditions assez difficiles. Malgré l'accès difficile à certaines zones et les attaques sporadiques, les autorités ont réussi l'organisation des élections présidentielles sur toute l'étendue du territoire national. Cependant, les élections législatives de novembre 2018 ont été reportées et le mandat des députés a été prorogé. En perspective, le gouvernement souhaite organiser en juin 2019 les élections législatives. Il faut noter qu'à ce jour, plus de 2/3 du territoire national ne sont plus accessibles en raison de l'insécurité notamment au nord et au centre du pays.

Risques liés à la sécurité intérieure

La crise politico-sécuritaire de 2012 a sérieusement affecté les fondamentaux de l'économie malienne. Il a fallu attendre cinq ans pour assister à la reprise progressive de la vie économique malgré quelques cas d'insécurité persistants dans certaines régions du territoire national. Certains secteurs d'activités de la vie sociale, politique, administrative, économique et culturelle restent encore sous l'effet de la crise. Les autorités maliennes, malgré les moyens limités, parviennent à sécuriser une bonne partie du territoire national.

8.2 Risques sociaux

Sur le plan social, les déplacés occasionnés par la

crise sécuritaire ont gonflé le rang des chômeurs et des pauvres sans couverture sociale. En effet, la crise sécuritaire empêche les producteurs, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les touristes de mener librement leurs activités. Cette situation a des impacts sur la vie sociale des populations qui vivent de leurs activités et sur la vivacité de l'économie. La cohésion sociale et le vivre ensemble entre les populations est quelque peu menacé en raison des considérations d'ordre social, ethnique et culturel.

8.3 Risques macroéconomiques

Evolution des perspectives de demande des principaux partenaires internationaux

Depuis la crise de 2012, certains partenaires notamment bilatéraux (le Canada et le Japon) ont substantiellement diminué leurs appuis au budget général en raison de l'instabilité institutionnelle. Avec les élections de 2013, le pays a renoué avec la stabilité et les efforts sont déployés par les autorités en vue de ramener la paix sur toute l'étendue du territoire national.

Evolution des cours internationaux des matières premières (ou produits cotés à l'international) exportées ainsi que des demandes des principaux bénéficiaires

Les trois produits ayant une importance capitale pour l'économie malienne sont : le coton, l'or et les produits pétroliers raffinés. Le coton et l'or sont les principaux produits d'exportation du Mali tandis que les produits pétroliers raffinés représentent plus de 15 % du volume des importations au Mali. Aussi, l'évolution du cours du pétrole impacte l'activité économique compte tenu du fait qu'il est utilisé dans tous les secteurs notamment le transport et l'industrie.

L'évolution des prix de ces produits a ainsi un effet sur la balance des paiements. L'évolution du cours

du pétrole a un impact sur l'activité économique au Mali. En effet, pour conserver le pouvoir d'achat des populations, les autorités subventionnent les carburants en collectant moins de taxe en cas de hausse des prix des produits pétroliers pour maintenir le prix à un niveau acceptable.

Cependant, la baisse des cours du pétrole n'entraîne pas systématiquement une baisse des prix à la pompe. Cette subvention est une charge pour le budget de l'Etat même si le volume des taxes sur l'importation de ces produits pétroliers augmente en moyenne de 5 % par an (selon la Direction Générale de Douanes).

Troisième producteur d'or en Afrique après l'Afrique du sud et le Ghana, le Mali compte aujourd'hui dix (10) sociétés minières avec une production de plus de 60 tonnes en 2018 contre 46,5 tonnes en 2017. L'ensemble de la production d'or du Mali est exporté vers l'Afrique du sud et les pays européens affectant ainsi positivement la balance des paiements et le budget de l'Etat. Les recettes issues des dividendes des sociétés minières représentaient plusieurs centaines de milliards au budget d'Etat. Les perspectives sont bonnes car le nombre de sociétés est passé de 8 en 2015 à 10 en 2018.

Depuis plusieurs années, le Mali est classé premier producteur du coton en Afrique. En 2018, la production de coton a atteint 750 000 tonnes contre 728 645 tonnes en 2017, soit une augmentation de 2,9 %. Ce secteur est bien organisé et encadré par l'Etat, car les productions sont achetées par les structures de l'Etat et exportées. Les recettes d'exportation profitent aussi bien aux populations qu'au gouvernement. Le coton est acheté aux producteurs à un prix convenu et vendu par la compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) sur le marché international à un prix majoré.

Risques liés à l'évolution des termes de l'échange prenant en compte les risques de change avec les principaux pays partenaires

Le Mali étant membre de l'UEMOA, la BCEAO est chargée de la politique monétaire de la zone. Bien que le Mali importe de divers partenaires avec des monnaies différentes, le risque de change est maîtrisé grâce à la politique monétaire de la BCEAO. Aussi, le critère de la quantité de devises en mois d'im-

portation est bien suivi par la BCEAO.

Les prix des deux principaux produits d'exportation (coton et or) sont fixés au Mali. Il y a moins de risque lié à l'évolution des termes d'échange même si les prix des produits exportés dépendent des cours mondiaux. L'Etat intervient auprès des producteurs lorsque le prix au niveau mondial atteint un seuil en vue de préserver le pouvoir d'achat des producteurs.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

L'insécurité persistante pèse sur le budget de l'Etat. En effet, la part des dépenses sécuritaires dans le budget du Mali n'a cessé de croître. Dans ces conditions, il est difficile d'assurer les dépenses d'investissement dans les services sociaux dont le pays a besoin pour son développement.

Mobilisation des ressources fiscales

Sur le plan économique, les zones d'insécurité constituent un manque à gagner en matière de mobilisation de ressources indispensables à la réalisation des grands projets structurants pour la relance économique du pays. Les services fiscaux ne sont pas représentés dans les localités sous l'emprise de djihadistes et des groupes armés. Les services fiscaux (la douane et les impôts) ont dégagé un déficit de 8 % par rapport à l'objectif au titre de l'année 2018. S'agissant des régions affectées, le manque à gagner pour chaque région représente plus de 30 % des recettes annuelles. Les activités de contre bande se sont développées dans ces différentes localités rendant difficiles la perception des impôts.

Le ministre de l'Economie et des Finances fixe les prix des produits à la pompe. Des ajustements sont faits en fonction des cours mondiaux des produits pétroliers afin de maintenir le prix à un niveau accessible à la population. Ce mécanisme s'active automatiquement en cas de variation des prix sur le marché mondial. Le rôle du gouvernement est de répercuter partiellement la fluctuation des cours mondiaux du pétrole sur les prix à la consommation à travers la variation des droits et taxes entrant dans la détermination des prix indicatifs à la pompe. L'Etat renonce en partie aux recettes fiscales provenant de la vente de produits pétroliers. En fonction du niveau

de hausse des cours mondiaux, le budget qui pourrait être affecté aboutit souvent à une érosion massive des recettes fiscales pétrolières entrant dans les dépenses fiscales de l'Etat.

Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Les différents financements gérés dans le cadre du budget spécial d'investissement sont étudiés et doivent avoir la maturité nécessaire. Le projet doit faire l'objet d'une étude de faisabilité et de la provision de la contrepartie de l'Etat estimé à environ 25 % du coût total du projet. Aussi, les projets n'ayant pas les mêmes bailleurs, le rythme d'exécution et de mobilisation des ressources peut différer. Au cours

de cinq (5) dernières années, le financement extérieur n'a jamais été mobilisé à 100 % au regard de la prévision. Cela serait dû aux procédures de décaissement des ressources et au retard dans l'exécution de certaines activités. Cependant, on note un bon niveau du taux de mobilisation de 87,6% et 83,7% respectivement en 2013 et 2017. Généralement, le financement extérieur au Mali est orienté prioritairement vers les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures et du développement rural (agriculture, élevage, pêche et foresterie) où l'essentiel des programmes sont mis en œuvre. Les principaux bailleurs sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'UNICEF, La BOAD et la BIDC.

Tableau 32. Evolution du financement extérieur (en milliards de FCFA).

Années	Financement prévu	Financement réalisé	Taux de recouvrement
2013	173,188	151,71	87,6%
2014	315,518	165,764	52,5%
2015	260,743	160,994	61,7%
2016	260,743	157,115	60%
2017	284,6	238,264	83,72%
2018	250000		

Source : DGD, DGI, INSTAT, 2018

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Le financement extérieur par les investissements directs étrangers demeure faible et a baissé avec la crise sécuritaire qui décourage les investisseurs d'investir massivement dans le pays. Toutefois, les perspectives sont positives avec la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issue du processus d'Alger en 2015 et la relance de l'activité économique et la bonne tenue des élections présidentielles.

Les principaux pays d'origine des investissements directs au Mali sont le Royaume-Uni, l'Australie, la France et la Côte d'Ivoire.

8.5 Risques sanitaires

Le Mali dispose de structures sanitaires adaptées pour la prise en charge des cas de maladies notamment les plus chroniques telles que le diabète, le VIH, l'hypertension et la tuberculose. S'agissant de la prise en charge des maladies fréquentes (paludisme,

diarrhée) les populations sont souvent confrontées à des problèmes de place compte tenu de l'affluence, bien que plusieurs structures sanitaires aient été construites dans le cadre des différents programmes gouvernementaux.

Le Mali dispose d'une cellule de veille en matière de sensibilisation et d'anticipation des pandémies et d'autres maladies de santé publique. C'est ainsi que la cellule a pu circonscrire le virus Ebola, en collaboration avec l'OMS et UNICEF, en véhiculant l'information sur les mesures à adopter en cas de contamination et de prévention de la maladie.

En matière d'hygiène, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers interviennent notamment dans les zones rurales pour non seulement sensibiliser mais également équiper les populations vulnérables en matériels et équipements sanitaires. Ces actions ont permis d'améliorer l'hygiène des populations et de réduire certaines maladies.

8.6 Risques environnementaux

Le Mali est un pays à vocation agrosylvopastorale où les conditions climatiques et environnementales jouent un rôle capital. En effet, l'agriculture représente plus de 30 % du PIB. Le coton est le principal produit agricole d'exportation du pays. Le pays est vulnérable aux conditions climatiques défavorables et aux variations des productions en ce qui concerne

les variétés de semences disponibles.

Au cours des cinq dernières années, le Mali n'a pas connu de sécheresse et la production du coton a augmenté de 2,9% en 2018. Toutefois, l'appauvrissement des zones de cultures et l'utilisation abusive des produits phytosanitaires ont un impact négatif sur les rendements des cultures. Il convient de signaler que le Mali n'est pas encore engagée dans les cultures de produits biologiques.

9- SITUATION DE LA DETTE

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

La dette totale/PIB a augmenté durant la période mais plus rapidement à partir de 2016 où le niveau a atteint 36 % après avoir enregistré 30,7% un an plus tôt. Cette situation est imputable à l'évolution de la dette publique totale qui s'élève à 2986,4 milliards de FCFA en 2016 après avoir affiché 2366,9 milliards FCFA un an auparavant. La dette extérieure a

augmenté moins rapidement que la dette intérieure. Cela pourrait s'expliquer par la volonté du gouvernement de mobiliser plus de ressources à moindre coût et à des conditions relativement favorables car la mobilisation des ressources sur le marché international impose des conditions. Néanmoins, le Mali est engagé à tout mettre en œuvre pour remplir les conditions afin de reverser la tendance.

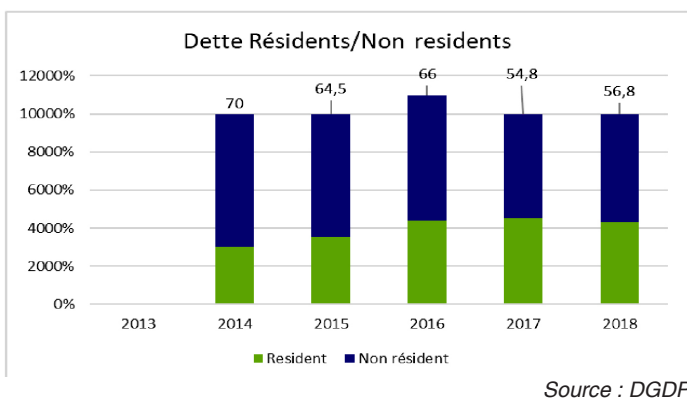
Tableau 33. Evolution de la dette au Mali

Mali	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)
Dette totale (% du PIB)	26,4	27,4	30,7	36,0	35,4	37,2
Dette totale (en valeur, milliards FCFA)	1698,4	1930	2366,9	2986,4	3167,7	342,3
Restant due						
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû						
Payé						
Dette extérieure totale	1445,0	1484,6	1754,4	2073,9	2182,2	2259,5
Restant due						
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû						
Payé						
Dette intérieure totale	253,4	445,4	621,5	912,5	985,5	1168,5
Restant due						
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû						
Payé						
PIB nominal (prix courant)	6541	7093	7748	8302	8928	9561

Source : Direction Générale de la Dette publique, DGDP, 2018

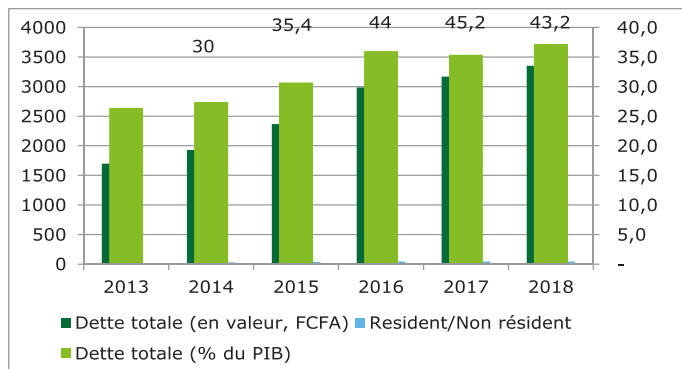
La figure suivante montre que la dette envers les non-résidents est plus importante, 62 % en moyenne. Cela est dû au montant de la dette multilatérale dans

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure entre 2013 et 2018.



le portefeuille de la dette publique au Mali. La dette détenue par les résidents correspond à la dette envers les banques commerciales.

Figure 13. Répartition de la dette publique détenue par les résidents et non-résidents entre 2013 et 2018 en fonction du montant total de dette exprimée en FCFA et de la part de la dette / PIB.



9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

L'essentiel de la dette à rembourser l'est à long terme. La situation a significativement évolué sur

une période de cinq ans. La majorité de la dette à rembourser l'était à court terme.

Tableau 34. Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	2012	2017 (estimations)
Court terme (< 1 an)		63,0%	6,0%
Moyen terme (1 à 5 ans)		22,4%	37,2%
Long terme (> 5 ans)		14,6%	56,8%
Total	100%	100%	100%

Source : DGDP

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le montant de la dette extérieure à rembourser augmente progressivement durant la période. A partir de 2018, les projections montrent que le montant de la dette extérieure devrait baisser. Cela serait dû à une

faible visibilité des emprunts auprès des partenaires compte tenu des facteurs socio sécuritaires. Pour la dette intérieure, on observe qu'elle baisse entre 2015 et 2016 avant d'augmenter en 2017. Selon les projections, elle devrait continuer son trend baissier jusqu'en 2020.

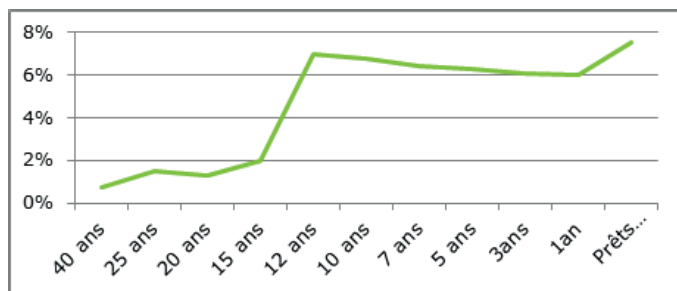
Tableau 35. Montant de la dette extérieure et intérieure à rembourser (milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)	2019 (projections)	2020 (projections)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	1445	1484,6	1754,4	2073,9	2182,2	2164,0	93,0	100,6
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	226,4	290,3	323,0	160,4	440,6	320,2	343,6	251,5
Total	1671,4	1774,9	2077,4	2234,3	2622,8	2484,2	436,6	352,1

Source : Direction Générale de la Dette publique, DGDP, 2018

Le niveau des taux d'intérêt selon la maturité de la dette du Mali est indiqué dans la figure ci-après.

Figure 14. Courbe des taux d'intérêt selon la maturité pour l'année 2017



Source : DGDP, 2017

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

La stratégie d'endettement du Mali se fonde sur des objectifs clairs visant à pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et à ses obligations de paiements futurs à moindre coût, tout en maintenant les risques à un niveau satisfaisant. Le Mali vise également à contribuer au développement du marché régional de la dette publique. La stratégie est en ligne avec les objectifs de viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'endettement et l'analyse de la viabilité de la dette publique, le Mali bénéficie de l'appui technique du FMI à travers AFRITAC Ouest et la facilité élargie de crédit. Chaque année, les membres du comité national de la dette publique bénéficient d'une formation sur l'analyse des indicateurs.

Pour la gestion des émissions et de la coordination des emprunts, le pays bénéficie de l'appui de l'Agence UMOA titre dans l'élaboration du programme des émissions, de leurs préparations et de la mobilisation des ressources sur le marché financier. La stratégie est bâtie sur les orientations des autorités à travers le Ministère de l'économie et de finances.

La stratégie du gouvernement en matière d'émissions de titres publics est de financer l'économie.

Les bons de trésor serviront prioritairement au financement de la trésorerie tandis que les obligations et les autres titres publics à long terme seront consacrés aux financements des infrastructures dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour le secteur rural, les dettes contractées permettront de renforcer les programmes de vulgarisation des semences, et d'aménagement des infrastructures hydroagricoles, etc.

9.2.2 Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)

Selon l'analyse de viabilité de la dette du FMI, le Mali est situé dans la catégorie medium dans l'évaluation des critères de risque d'endettement.

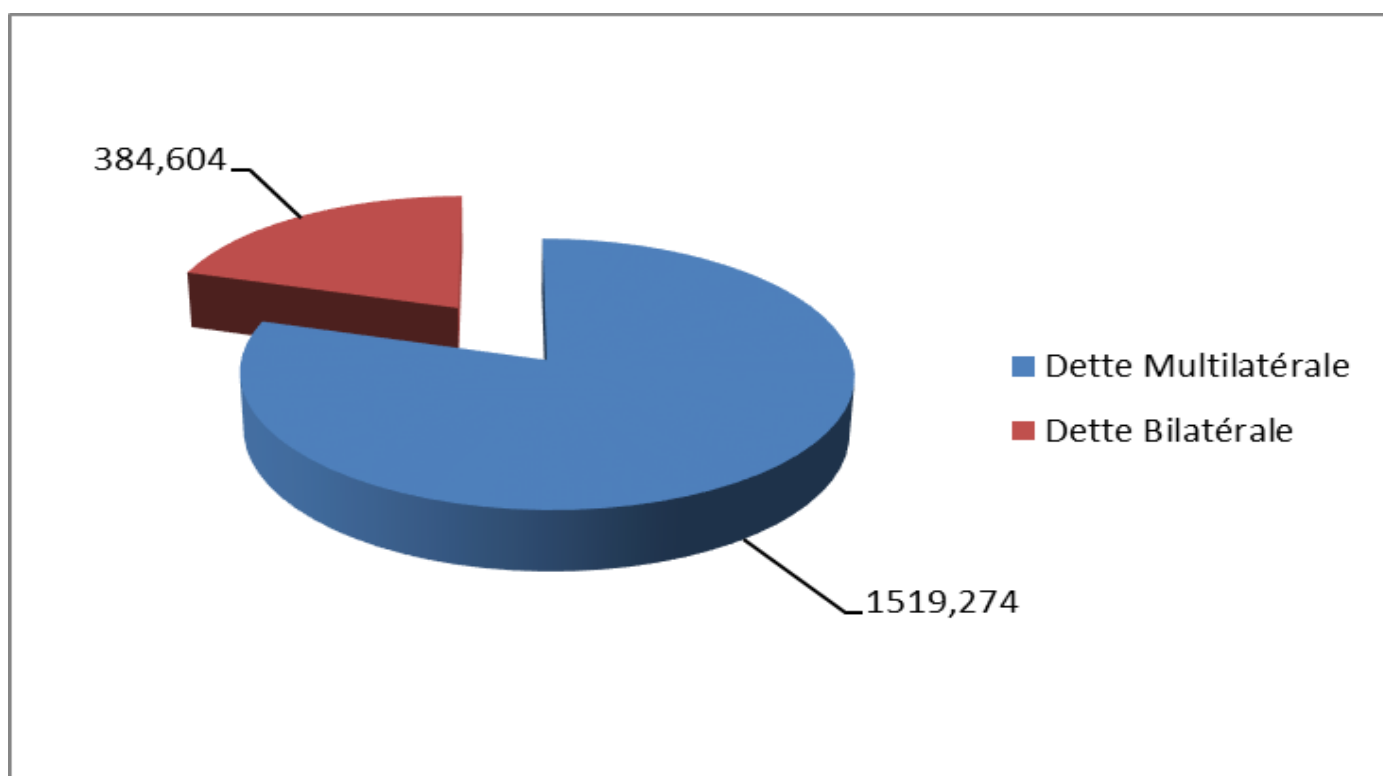
Pour la période de 2016 à 2018, la valeur actualisée de la dette rapportée au PIB est dans la marge de 40 % exigée par le FMI pour les pays ayant une capacité moyenne de gestion de la dette et dont le CPIA est compris entre 3,25 et 3,75 (pour le Mali le CPIA est de 3,37 de 2014 à 2016).

9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

En fin 2018, l'encours de la dette extérieure se décomposerait en 1 519,274 milliards de FCFA de dette multilatérale, soit 79,8% ; 384,604 milliards de FCFA de dette bilatérale, soit 20,2 %. S'agissant de 2017, l'encours de la dette extérieure a été de 1844,1 milliards FCFA (82,7 %) contre 384,6 milliards (17,3 %) de FCFA pour la dette intérieure. Le portefeuille de la dette multilatérale est plus important que celui de la dette bilatérale compte tenu du nombre de créanciers et de la position du Mali dans le cadre de l'IADM.

Figure 15. Répartition de la dette extérieure par type de créanciers (milliards de FCFA)



Source : DGDP, 2018

La banque mondiale est le premier créancier pour la dette extérieure totale, soit 47,8 % du montant total de la dette multilatérale. Les autres partenaires détiennent entre 0,5 % et 8 % du montant. La banque

mondiale intervient au Mali dans plusieurs domaines notamment la santé, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, promotion de la femme etc.

Tableau 36. Montant de la dette par créancier rapporté respectivement au total de la dette publique et au PIB.

Mali 2018 (estimations)	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	1903,9	100%	19,9%
Bilatérale	384,6	20,2%	4,0%
Dont Inde	60,4	3,2%	0,6%
Dont Chine	237,3	12,5%	2,5%
... dont autres	86,9	4,6%	0,9%
Multilatérale	1844,1	79,8%	19,3%
Dont FMI	144,9	7,6%	1,5%
Dont Banque mondiale - IDA	880,7	46,3%	9,2%
Dont BAD	114,8	6,0%	1,2%
Dont AFD	56,6	3,0%	0,6%
Dont FIDA	39,1	2,1%	0,4%
Dont BEI	9,9	0,5%	0,1%
Dont BID	105,3	5,5%	1,1%
Dont BIDC	24,1	1,3%	0,3%
.... Dont autres	468,7	7,6%	1,5%

Source : DGDP

9.3.2 Devises de la dette

S'agissant de la répartition de la dette par devise, les droits de tirage du FMI représentent 42,6 % du

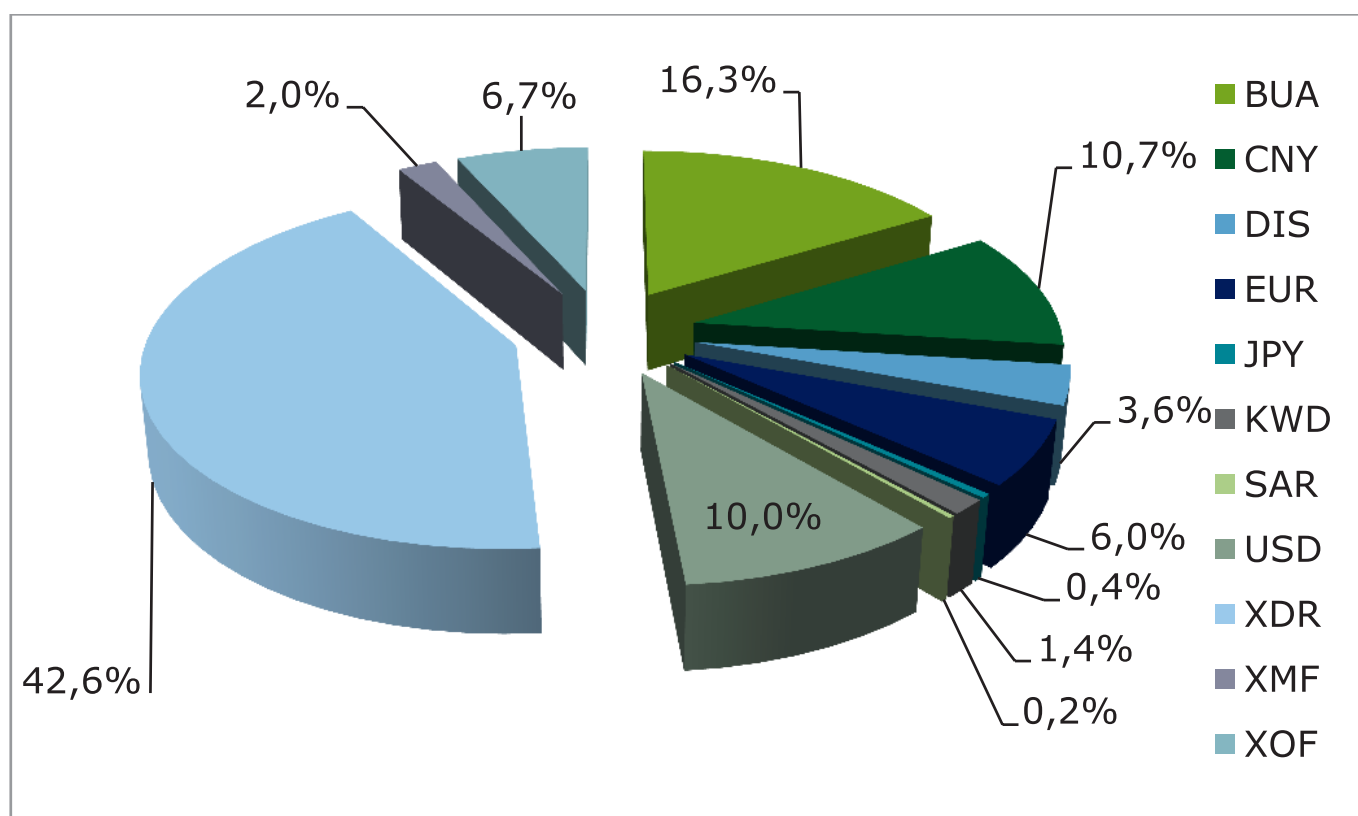
montant de la dette, suivi de l'unité de compte de la BAD pour 16,3 %. La part libellée en Yuan Chinois et en dollar s'élève respectivement à 10,7 % et 10,0 %.

Tableau 37. La dette selon la devise et le montant (en milliards de FCFA)

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre N-1	Dette exprimée en FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre N-1	Dette exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises
FCFA	146,7	1	985,5			6,7%
EUR	130,6	655,96		1	130,6	6,0%
USD	217,4	600,14				10,0%
SDR ¹	930,5	823,36				42,6%
CNY	233,4	87,97				10,7%
JPY	8,7	5,53				0,4%
KWD	30,4	1931,5				1,4%
SAR	5,3	155,03				0,2%
XMF	44,4	1000				2,0%
DIS	78,8	823,36				3,6%
BUA (unité de compte de la BAD)	356,4	823,36				16,3%

Source : Direction Générale de la Dette publique, DGDP, 2018

Figure 16. Le poids de la dette selon la devise



Source : DGDP

La dette publique, au 31 décembre 2018, serait constituée de 56,8 % de devises étrangères et de 43,2 % de monnaie locale (XOF). Le portefeuille de dette est ainsi exposé à un risque de taux de change.

Cependant, ce risque serait quelque peu atténué par la proportion de dette libellée en Euro (5,7%) ayant une parité fixe avec le franc CFA.

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2017

La dette intérieure est constituée majoritairement

par les montants mobilisés à travers l'émission des obligations du trésor, soit plus de 90 % du total. Cela est dû au fait que les obligations sont des instruments de moyen terme.

Tableau 38. Situation de la dette au Mali au 31 décembre 2017

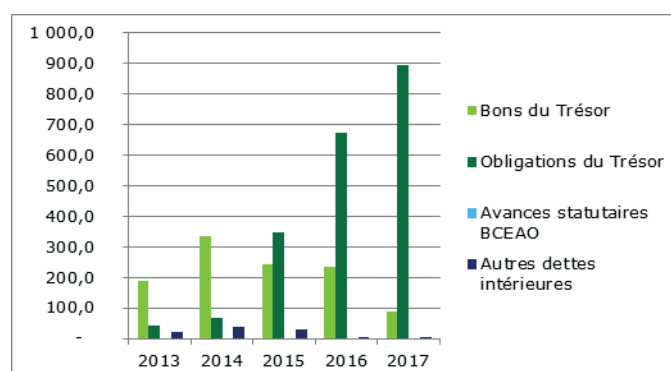
Mali	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette intérieure totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal
Dette intérieure totale	985,5	100%	11%
Titres publics			
Bons du Trésor	90,3	9,2%	1,0%
Obligations	894,1	90,7%	10,0%
Autres (entreprises publiques)	1,1	0,1%	0,0%

Source : DGDP

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Le montant des obligations a significativement augmenté au cours des trois dernières années. En préparation des élections présidentielles, plusieurs émissions ont été effectuées. En 2018, ces élections ont été entièrement financées par le budget d'Etat provoquant ainsi une tension de trésorerie. C'était la première fois que le Mali organisait les élections sans l'appui de partenaires extérieurs. Les obligations de trésor émises depuis les cinq (5) dernières années ont été négociées à des conditions de paiement qui arrivaient à échéance pour l'essentiel en 2017 et 2018, ce qui explique le pic de l'encours observé en 2017 et 2018.

Figure 17. Evolution de la dette intérieure entre 2013 et 2017

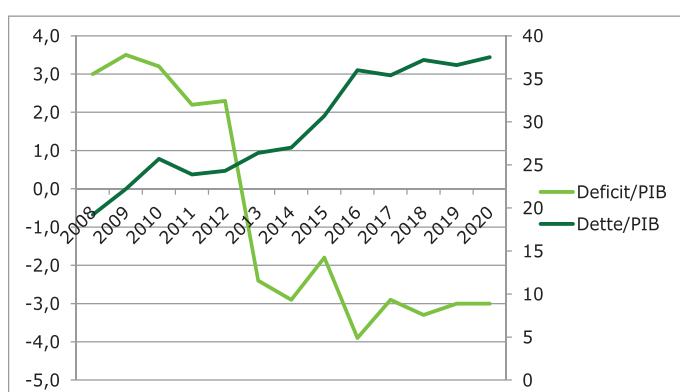


Source : Direction Générale de la dette publique

9.5 Viabilité et soutenabilité

La figure ci-après fait apparaître un lien entre le déficit budgétaire et le niveau d'endettement au Mali. En effet, les deux indicateurs ont enregistré une tendance inversée. Après la crise de 2012, le déficit s'est creusé davantage et le rythme d'endettement s'est accéléré. Cette situation s'expliquerait en partie par les grands travaux entamés au sortir de la crise et les efforts de sécurisation et de stabilisation des zones affectées. A cela, il faudrait aussi ajouter l'organisation des élections présidentielles de 2018.

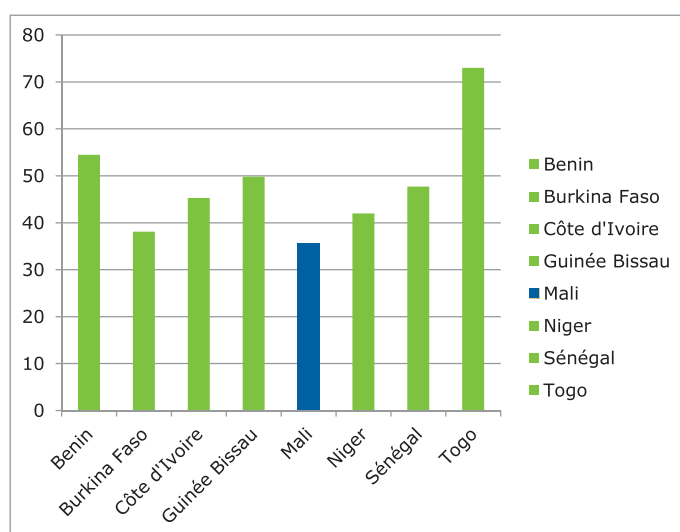
Figure 18. Evolution du déficit et de la dette en % PIB



Source : DGDP, INSTAT, 2018

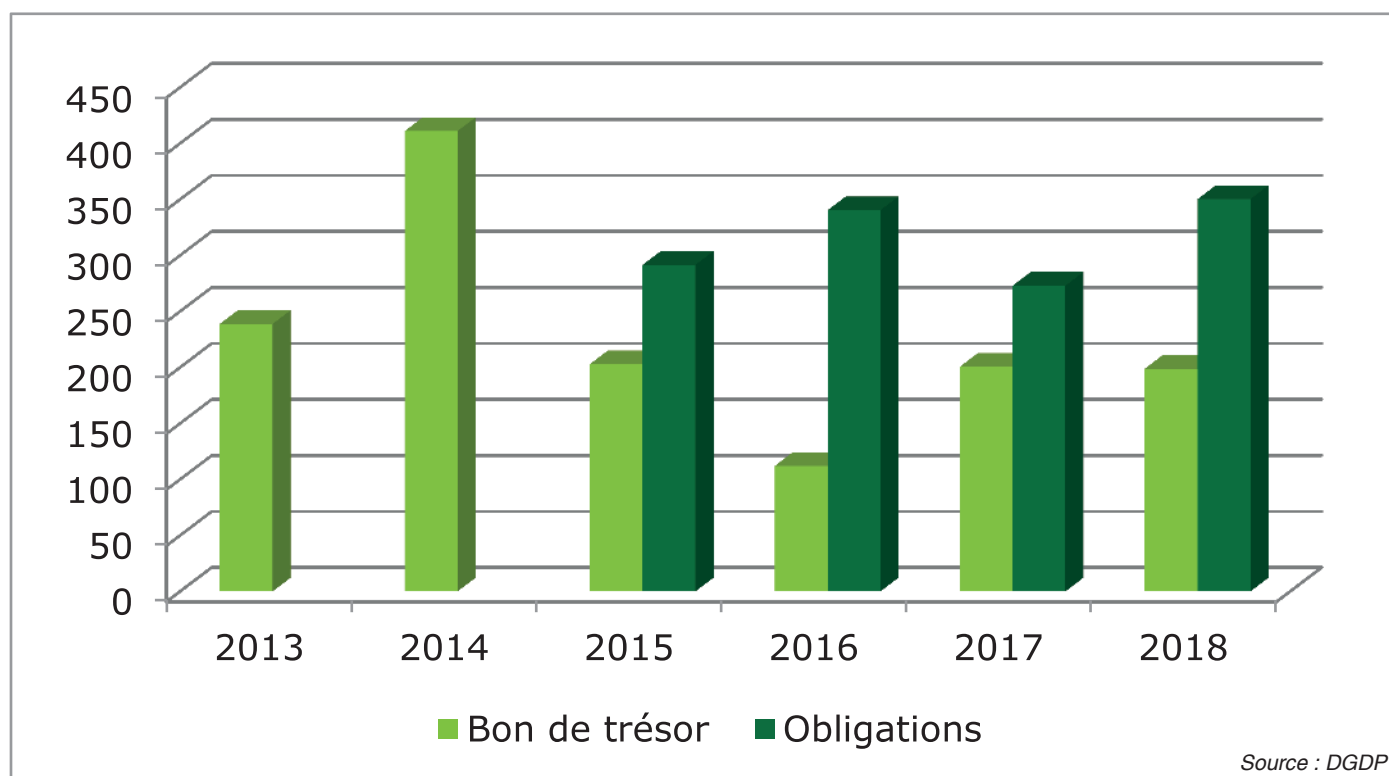
Il ressort de l'analyse que le Mali a le plus faible niveau d'endettement dans l'espace UEMOA avec un niveau moyen de l'encours de la dette/PIB de 35 %. Le Mali a encore de la marge mais l'accent devra être mis sur les dépenses d'investissement et les dépenses productives pour assurer une croissance soutenue et honorer les engagements vis-à-vis des créanciers. La stratégie d'endettement du Mali met un accent particulier sur ce principe de solvabilité.

Figure 19. Evolution de la dette des administrations des pays de l'UEMOA



Source : Rapport de convergence, IMAO, AMAO, CEDEAO, Banques centrales, 2018

Détail des émissions du pays de 2013 à 2018.



- Les tableaux ci-après font ressortir les émissions des bons et obligations de trésor pour l'année 2018.

Tableau 39. Programme d'émission des bons de trésor du Mali en 2018

Date	Montant sollicité (en Mrds)	Montant proposé (en Mrds)	Montant retenu (en Mrds)	Taux moyen pondéré	Échéance	Durée
14-mars-18	25	14,52	13,52	6,46%	13-mars-19	364 jours
28-mars-18	25	13,83	13,03	6,40%	26-sept-18	182 jours
25-avr-18	20	46,55	22,00	5,99%	24-avr-19	364 jours
23-mai-18	20	20,11	19,41	6,08%	22-mai-19	364 jours
04-juil-18	25	20,93	20,73	6,31%	03-juin-19	364 jours
16-août-18	25	43,38	27,50	6,04%	15-août-19	364 jours
24-oct-18	20	36,23	22,00	6,03%	23-oct-19	364 jours
21-nov-18	20	45,49	22,00	5,97%	20-nov-19	364 jours
12-déc-18	20	28,13	20,00	5,85%	12-juin-19	182 jours
TOTAL 2018	200	269,17	180,18			

Source : DNTCP, 2018

Tableau 40. Programme d'émission des obligations du trésor du mali en 2018

Date	Montant sollicité (en Mrds)	Montant proposé (en Mrds)	Montant retenu (en Mrds)	Taux d'intérêt	Prix Moyen pondéré	Échéance	Maturité
23-fevr-18	150	49,95	49,95	6,25%	10 000	23 fev-25	7 ans
28-fevr-18	30	27,90	27,00	6,25%	10 000	01-mars-25	7 ans
11-avr-18	20	31,58	21,31	6,20%	9 765	12-avr-21	3 ans
09-mai-18	20	32,80	22,00	6,15%	9 775	20-nov-20	3 ans
20-juin-18	50	34,00	26,36	6,15%	9 709	21-juin-21	3 ans
20-juin-18		30,62	28,64	6,40%	9 730	21-juin-23	5 ans
18-juil-18	20	25,10	22,00	6,15%	9 676	19-juil-21	3 ans
02-aout-18	20	22,30	22,00	6,40%	9 643	03-aout-23	5 ans
05-oct-18	70	106,30	106,30	6,50%	10 000	05-oct-25	7 ans
07-nov-18	25	26,63	24,63	6,15%	9 662	08-nov-21	3 ans
TOTAL 2018	405,00	387,17	350,19				

Source : DNTCP, 2018

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'expor-

tation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Taux brut de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

Taux net de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés).

CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur
www.cisi-umoa.org

Vous pouvez également écrire à inscriptions@cisi-umoa.org ou appeler au (221) 33 839 10 10



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



LB AKIOS Center® +228 7035 5708

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

www.umoatitres.com



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010

BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

www.umoatitres.org